

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

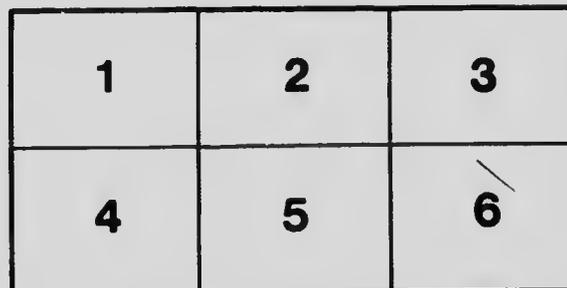
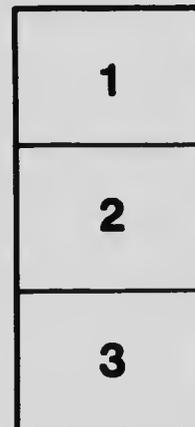
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUE"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

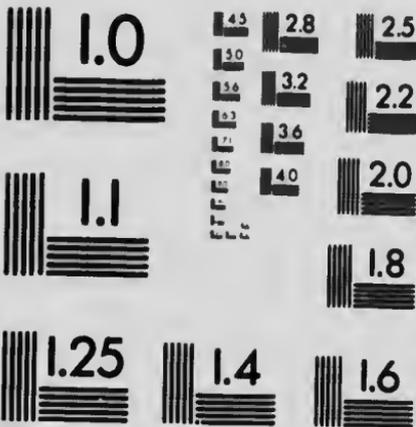
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde feuille, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street 14609 USA
Rochester, New York
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

9 F . 5 /
LA FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

—
Deuxième Tableau: LA RESTAURATION

—
CONFÉRENCES

DONNÉES A

L'UNIVERSITÉ LAVAL

LES 17, 24, ET 31 JANVIER 1902

PAR

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN

INSTITUTEUR EN LETTRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA



944.06

QUÉBEC

IMPRIMERIE DE S.-A. DEMERS

30, rue de la Fabrique

—
1902

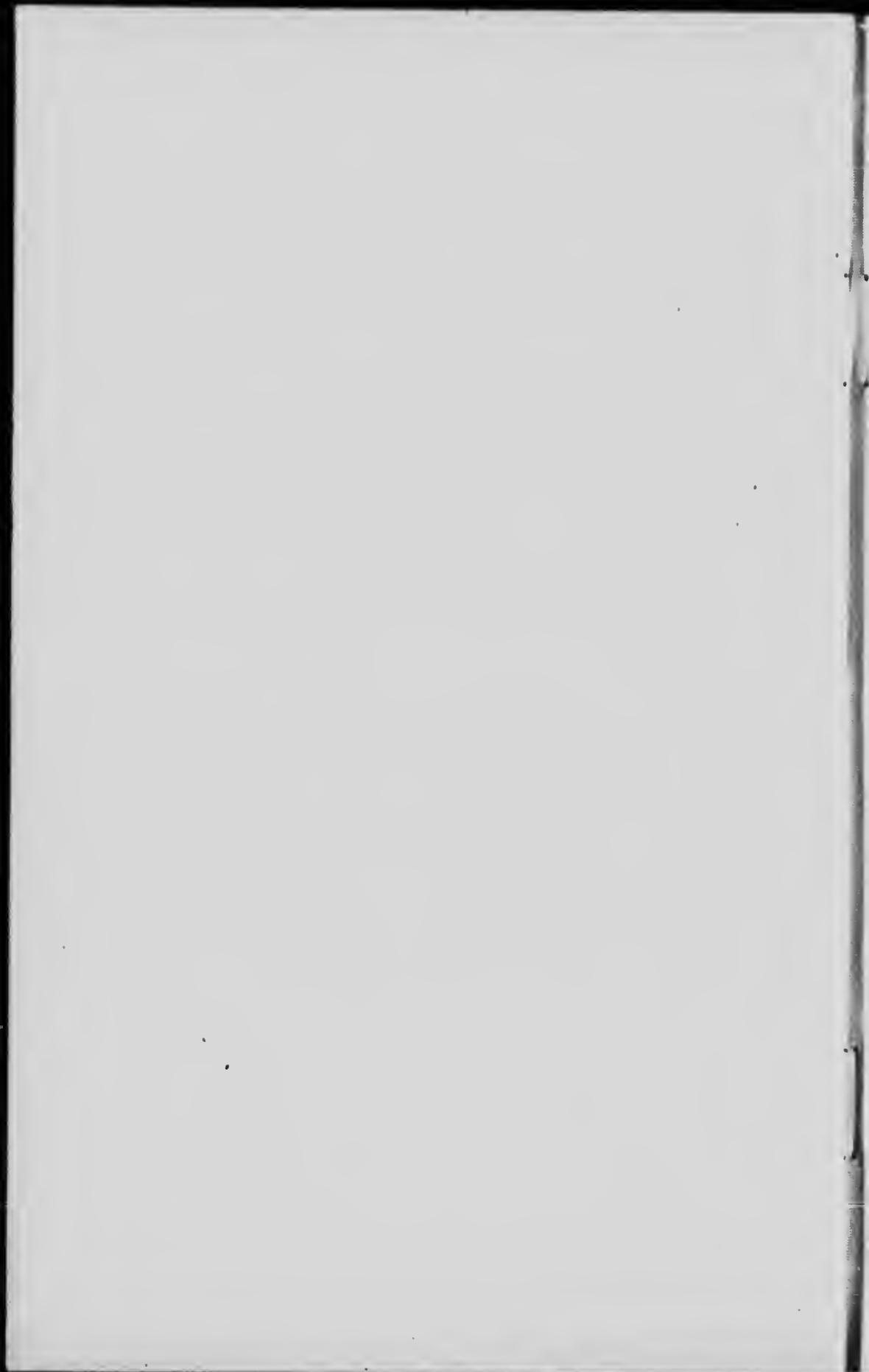
A M. L.-P. Sylvain

— — —
Hommage de sincère amitié —

A. H. Jousselin

LA FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

—
Deuxième Tableau : LA RESTAURATION



LA FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

Deuxième Tableau: LA RESTAURATION

CONFÉRENCES

DONNÉES A

L'UNIVERSITÉ LAVAL

LES 17, 24, ET 31 JANVIER 1902

PAR

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ES LETTRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

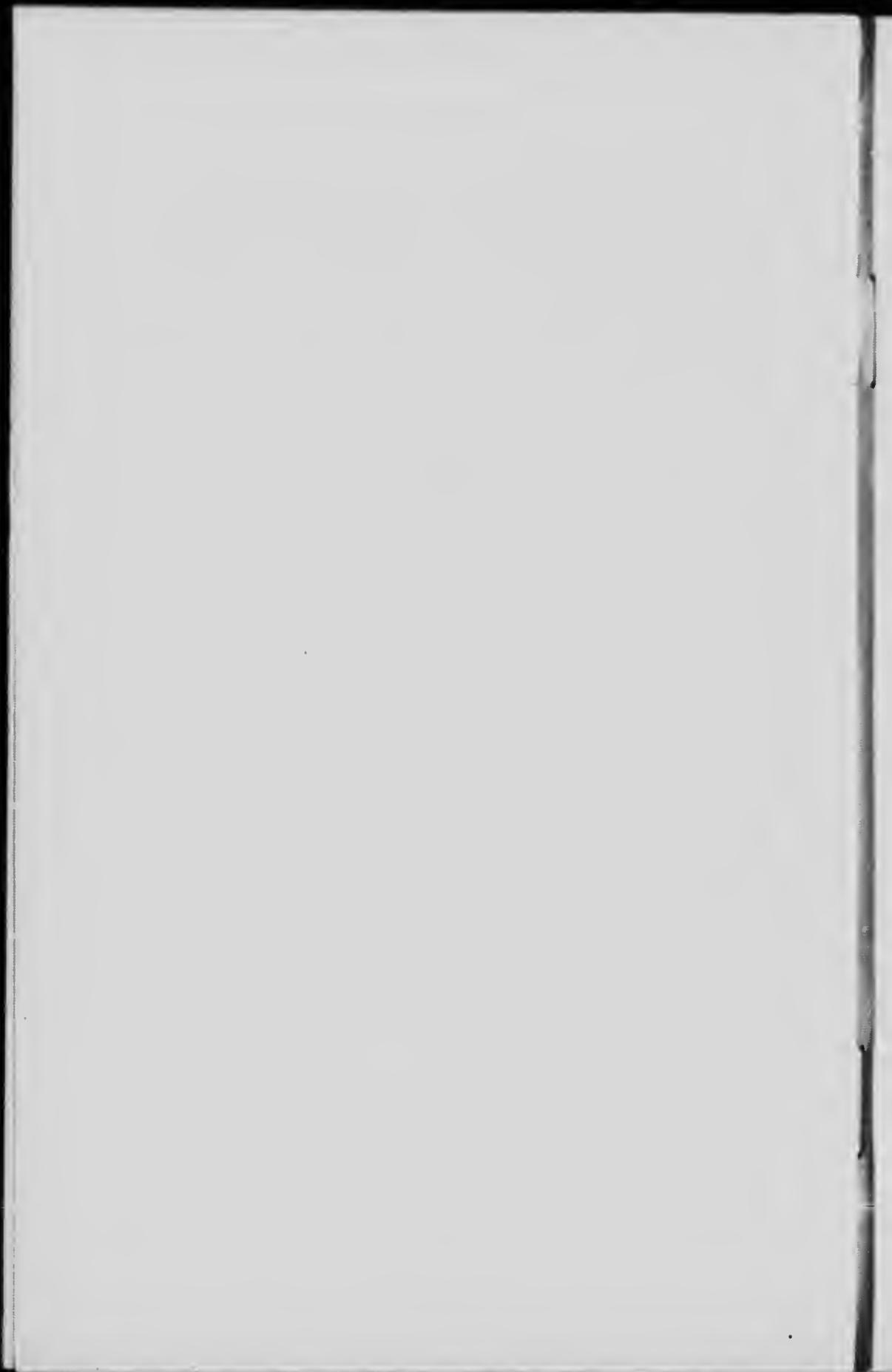


QUÉBEC

IMPRIMERIE DE S.-A. DEMERS

30, rue de la Fabrique

1902



PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

2^e Tableau : *La Restauration*

M^{gr} l'Archevêque ¹,

M. le Recteur,

Messieurs,

“ Jamais deux personnes n'ont lu le même livre, ni regardé le même tableau ”.

Cette pensée si vraie, dans sa forme un peu paradoxale, de M^{me} Swetchine, me revient à l'esprit, au moment où j'aborde avec vous le 2^e Tableau de la France au XIX^e siècle, *la Restauration*, pour faire suite au Tableau des premières années, *Bonaparte et Pie VII*, que nous avons examiné ensemble l'année dernière. Ma manière d'apprécier ce tableau et les principaux personnages qui s'en détachent sera-t-elle celle de tous mes auditeurs ? J'en serais trop heureux, mais je ne puis me flatter de cette illusion. “ Jamais deux personnes n'ont regardé le même tableau ”, c'est-à-dire, n'ont vu les choses absolument du même point de vue, du même oeil, dans le même état d'ân. surtout. *Tot capita, tot sensus.*

1 — Mgr Bégin, archevêque de Québec.

Tout ce que vous me demandez, j'en suis sûr, c'est que je vous donne tout bonnement et sincèrement ma manière de voir, sans avoir la sotte prétention de l'imposer à personne.

Aussi bien, il ne peut s'agir, en deux ou trois conférences, de faire l'histoire de la Restauration. Mon ambition doit se borner à en donner un aperçu général, à jeter une vue d'ensemble sur la scène politique, en France, depuis l'abdication de Bonaparte, au printemps de 1814, jusqu'à la chute définitive de la branche aînée des Bourbons, en 1830.

* * *

La Restauration, comme le nom l'indique, est le relèvement et la reconstruction, malheureusement éphémère, de cette antique monarchie française, vieille de huit siècles, qui avait sombré dans la tourmente de la Révolution. C'est aussi, par extension, le gouvernement même de cette monarchie restaurée, qui a régi la France de 1814 à 1830. La Restauration couvre une période de dix-sept ans, à partir de la rentrée en France de Louis XVIII, le 24 avril 1814, jusqu'au 31 juillet 1830, date de l'abdication de Charles X : période de paix relative et de bonheur pour la France, qui ne fut sérieusement troublée que par la crise des Cent-Jours, au printemps de 1815.

Un illustre historien, Augustin Thierry, parlant de la Restauration, dit : " Nous n'avions alors qu'une odieuse et ridicule singularité des institutions anglaises ". Un autre écrivain disait tout récemment : " La Restauration fut sans aucune espèce de comparaison possible, le meilleur des gouvernements du XIX^e siècle ¹ ". Cela donne une idée des diverses manières d'apprécier les choses. Evidemment, voilà deux écrivains qui n'ont pas vu " le même tableau ".

1 — *Le Correspondant*, 10 oct. 1901.

Louis XVIII, comte de Provence, et Charles X, comte d'Artois, qui furent successivement les deux rois de la Restauration, étaient frères de Louis XVI, fils du grand Dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe, petit-fils de Louis XV et de Marie Leczinska.

Les trois frères naquirent à Versailles, dans cette chambre du grand Dauphin si bien décrite naguère par M. de Vogüé, dans ce Château " qui fut près de 120 ans le cerveau où se concentraient toutes les forces vitales d'une grande nation ¹ ".

Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, par une singulière fortune héritiers tous les trois du trône de leur aïeul, n'héritèrent point de ses vices : ils ont ceci de commun, la dignité et l'intégrité de la vie : leur mémoire, sous ce rapport, est restée irréprochable.

En regardant attentivement leurs portraits, il n'est pas difficile de saisir, dans le même type bourbonien, les différences de caractère : chez Louis XVI, c'est la bonté qui domine, et " cette générosité imprévoyante et impolitique qui lui coûta si cher " ² ; la figure de Louis XVIII dénote un esprit politique, sage, bien équilibré ; Charles X est un homme aimable, gracieux, aux idées chevaleresques, mais léger, trop accessible aux influences, sans beaucoup de caractère.

Parlant de Louis XVIII : " C'était, dit M. de Lescure, un homme de beaucoup d'instruction et d'esprit ³ ". M. Dareste loue " la calme fierté de son caractère " ; puis il ajoute : " Il avait peu de passions, un sens juste, beaucoup de dignité et de courage personnel. Si l'éclat lui manqua, il laissa du moins, dans un pays déchiré par les luttes politiques, une mémoire respectée.

1 — *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1901.

2 — *Le Correspondant*, 10 nov. 1901.

3 — *Ibid.*, 25 juillet 1886.

“ Charles X, ajoute-t-il, ne lui ressemblait en rien. Esprit étroit, léger d'idées, n'attachant nulle importance aux doctrines politiques, il possédait les qualités brillantes qui manquaient à son frère. Il était bon, affable, cherchait à plaire. Il aimait la popularité, et l'obtenait facilement. Il aimait la représentation, et s'abusait sur les ovations qu'il recevait. Il se livrait facilement aux aventuriers qui cherchaient à l'exploiter... ¹ ”.

Le comte de Provence et le comte d'Artois étaient mariés aux deux sœurs, filles du roi de Sardaigne : le premier n'eut point d'enfants ; la comtesse d'Artois donna naissance au duc d'Angoulême et au duc de Berry. Le duc de Berry devint l'héritier présomptif du trône de France ; et lorsqu'en 1820 il mourut, sans enfants, frappé par le poignard d'un assassin, la France légitimiste entra dans une profonde douleur, qui se changea, en joie lorsque quelques mois plus tard la duchesse de Berry donna naissance au fameux comte de Chambord, que nous avons connu, et qui s'est éteint de nos jours sans postérité à l'âge de 63 ans.

Le comte de Provence prit le nom de Louis XVIII, comme successeur de Louis XVII, mort en 1795 dans la prison du Temple.

Le comte d'Artois prit le nom de Charles X : c'était de mauvais augure : ce nom rappelait le souvenir d'un des plus tristes règnes de l'histoire de France, celui de Charles IX, et la journée lugubre de la Saint-Barthélemy (1572).

Avant de jeter un coup d'œil sur les règnes de Louis XVIII et de Charles X, il semble nécessaire de connaître ce qu'avaient été ces princes avant la Restauration, leurs agissements à l'étranger durant la Révolution. Où les trouvons-nous, pendant les longues années de la Révolution et de l'Empire ?

1 — Daresté, *Histoire de France*.

On ne peut douter que les frères de Louis XVI désapprouvèrent hautement les concessions qu'il crut devoir faire à la Révolution naissante, et opposèrent à ses vues une résistance formelle. On le sait par une lettre que leur adressa de Vienne l'empereur Léopold, frère de Marie-Antoinette, le 3 décembre 1791. Tout monarque absolu qu'il était, l'empereur reconnaissait que son beau-frère n'avait pu faire autrement qu'il n'avait fait, et il reprochait aux princes d'avoir abandonné leur frère dans une circonstance aussi critique ¹.

Louis XVI, en montant sur le trône, avait trouvé la France dans une condition affreuse : la faute n'en était pas à lui, mais aux erreurs de son aïeul Louis XV, disons même à celles de son ancêtre Louis XIV. Le grand Roi avait dit : " L'Etat, c'est moi " ! Il avait assis sa royauté sur les ruines de toutes les libertés politiques, et étouffé les résistances légales qui sont souvent le salut des pouvoirs publics. " Tout fait silence, écrit le duc de Broglie, tout courbe la tête, et le trône de Louis XIV est comme un autel d'où Sa Majesté va planer pendant un siècle sur un peuple idolâtre ". Fort bien ; mais l'idolâtrie ne peut durer éternellement dans un pays civilisé.

Après Louis XIV, la Régence, " véritable école de libertinage ² " ; puis le triste règne de Louis XV, de la Pompadour et de la Du Barry, règne dont on a dit " qu'il était comme un malade qui laisse tout aller sous lui ".

" Le siècle marche, mûrit, pourrit ", écrit M. de Vogüé, dans son laconisme effrayant.

Louis XVI reçoit la succession de son aïeul " comme un héritage en faillite ", et pour sortir d'embarras, fait appel aux Etats-Généraux, dont la voix se tait depuis deux siècles. Il eût fallu un génie pour sauver la monarchie : Louis XVI

1 — *Le Correspondant*, 10 avril 1886.

2 — Crousaz-Crétet, *Le duc de Richelieu en Russie et en France*.

n'était qu'un bon roi ordinaire, qui apporta à sa tâche une grande bonne volonté, mais succomba sous le fardeau des fautes de ses prédécesseurs. Si du moins il se fût senti appuyé par ses frères dans des circonstances aussi graves : mais au lieu de le soutenir, ils l'abandonnèrent à lui-même et se sauvèrent à l'étranger.

Le comte d'Artois quitta la France le premier, dès 1789 ; le comte de Provence, plus courageux et plus politique, resta deux ans de plus à Paris, et ne partit qu'au mois de juin 1791.

Il alla rejoindre Artois et Condé à Coblenz, et se mit à la tête de cette foule d'émigrés qui encombraient déjà les pays voisins.

On évalue à 250,000 le nombre des royalistes qui émigrèrent durant la Révolution : on n'avait vu rien de semblable depuis la fameuse émigration qui suivit la révocation de l'édit de Nantes (1685) ¹.

L'émigration s'accrut surtout sous la Convention, durant le règne de la Terreur ; mais elle avait commencé avant même la Révolution, surtout en province.

“ Dans des régions entières, écrit le duc de Broglie, les violences de toute nature, les pillages et les incendies des châteaux, les attentats à la sécurité des personnes et des propriétés avaient cours impunément dès le lendemain, que dis-je ? à la veille même de la réunion des Etats-Généraux ; et la terreur a régné en province avant de sévir à Paris. Le premier flot de l'émigration a été ainsi expliqué, sinon justifié ; pour beaucoup de ceux qui quittaient la France, le lieu où ils avaient coutume d'y vivre était devenu inhabitable ² ”.

1 — “ L'émigration était à la mode. Aux yeux d'un certain monde, rester en France avec la famille royale afin de partager ses dangers et pour la défendre passait pour une faiblesse, presque pour une trahison ”. (*Ma jeunesse*, par le comte d'Haussonville).

2 — 1815, par le duc de Broglie.

Parmi ces émigrés, il y eut beaucoup d'aventuriers, de gens sans aveu :

“ Si quelques-uns avaient généreusement sacrifié au Roi et à la Royauté leurs fortunes et leur patrie, les autres n'avaient abandonné la France que pour se soustraire aux poursuites de leurs créanciers, et aller chercher chez l'étranger des ressources ou des dupes qu'ils ne pouvaient plus trouver impunément sur le sol natal ¹”.

“ Leurs mœurs, écrit le comte de Puymaigre, émigré lui-même, étaient celles du règne de Louis XV ; en dépit des principes qui nous avaient fait quitter la France, il n'y avait rien de plus déréglé que l'armée de Condé ; on y était dissolu, mais toutefois jamais sceptique en matière de religion”. Puis il ajoute : “ Nos hôtes ne pouvaient comprendre que des gens bannis de leur patrie pour Dieu et leur roi alassent pervertir les pays étrangers ²”.

On aurait tort, cependant, de trop généraliser. On ne quitte pas sa patrie pour le plaisir de la quitter ; on ne quitte pas son champ, sa maison, ses biens, avec la perspective d'une destruction ou d'une confiscation certaine, sans qu'on ait de graves raisons de faire ce sacrifice. En beaucoup d'occasions, sans doute, il eût été plus courageux de tenir tête à l'orage, de rester à son poste, mais l'héroïsme n'est pas le fait de tout le monde.

Pour les ecclésiastiques, surtout, l'émigration fut une nécessité inéluctable. Plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé, des milliers de prêtres — on évalue leur nombre à plus de 20,000 — n'hésitèrent pas à quitter leur patrie et à prendre le chemin de l'exil. Ils avaient à choisir entre la mort, l'exil ou la trahison de leur

1 — *Mémoires de Fleury de Chaboulon.*

2 — *De Puymaigre, Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration.*

conscience : ils choisirent l'exil, suivant le conseil de l'Évangile : "*Quum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam*"¹ .

Un bon nombre passèrent en Angleterre : et quelques années plus tard, quarante d'entre eux obtinrent du gouvernement anglais la permission de venir au Canada, cette autre France. L'illustre Plessis les accueillit avec ce tact, cette bienveillance, cette générosité qui le caractérisaient, et leur confia des postes importants : ils se montrèrent dignes de sa confiance : c'étaient en général des ecclésiastiques du plus haut mérite. Qui pourrait dire le bien que firent au milieu de nous ces hommes de cœur, de zèle et de dévouement ? Au point de vue simplement français, qui pourrait dire l'influence que purent exercer parmi nous ces bons prêtres, dans nos différentes campagnes, pour resserrer les liens d'attachement qui nous unissent à la France ?

Détail inédit, je crois : l'un de ces prêtres, M. Courtin², émigrant au Canada en 1795, était accompagné d'un jeune prince de sang royal, fils naturel de Louis XV, frère du grand Dauphin, oncle par conséquent de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Jean-Louis de Bourbon — c'était son nom — passa incognito au Canada, et y vécut sous un nom emprunté, pratiquant l'humble métier d'orfèvre dans quelque paroisse de la vallée de la rivière Chambly, où il se maria. Plus tard il vint se fixer à Bécancour, où il mourut en 1812. Il laissa plusieurs enfants, dont quelques-uns furent se fixer aux États-Unis, d'autres à Montréal. Une de ses filles est décédée, il y a quelques années, à un âge très avancé, et fut inhumée à Saint-Valère de Bulstrode, comté d'Arthabaska. Son père ne lui avait raconté son histoire que dans les der-

1 — Matth., X, 23.

2 — Il mourut en 1832 à Gentilly, dont il avait été curé plusieurs années.

nières années de sa vie, et elle-même en fit la confidence à son confesseur avant de mourir. La vieille mentionnait surtout le fait qu'on avait coupé le col à un de ses parents (Louis XVI), parce qu'il y avait eu *du train, par en haut*. Je tiens ces détails du vénérable prêtre lui-même qui l'assista à ses derniers moments.

Jean-Louis de Bourbon portait la croix de Saint-Louis : cette croix fut léguée à une pauvre paroisse des Cantons de l'Est, et servit à orner l'ostensoir du Saint-Sacrement.



Je reviens à nos émigrés de la Révolution.

Ce qu'il faut leur reprocher, ce n'est pas tant le fait d'avoir émigré, très excusable chez le plus grand nombre, que celui d'avoir conspiré contre leur pays natal, et, sous prétexte de combattre la Révolution, soulevé contre la France les peuples de l'Europe, et déchaîné sur elle une guerre de vingt-cinq ans. La patrie est toujours la patrie : quels que soient ses torts, n'allons jamais porter contre elle une main sacrilège. Les Vendéens, restés chez eux, combattent *pro aris et focis* : en défendant contre les révolutionnaires leurs biens, leurs autels, leur patrimoine, ils défendent leur patrie. Henri IV fait le siège de Paris, la capitale de son royaume ; mais pour s'en emparer, il ne s'allie ni aux Anglais, ni aux Allemands : il est à la tête de ses propres sujets. Les émigrés, au contraire, après avoir quitté la France, s'unissent à l'étranger contre elle : quel singulier patriotisme !

On ne peut donc que gémir, en voyant le comte d'Artois et le comte de Provence, avec le prince de Condé, à Coblenz, sur le Rhin, prêts à fondre sur la France, avec une armée composée à la fois d'étrangers et d'émigrés.

Les Condé ! Ce n'est pas la première fois que dans cette famille on prend les armes contre la France, sous prétexte

de vengeances à exercer. Qui ne se rappelle le grand Condé, s'alliant avec l'Espagne contre son pays, dans la guerre de la Fronde ? Qui ne met Turenne bien au-dessus de lui en cette occasion ¹ ?

Au lieu de faire du bien à leur cause, les royalistes, en s'unissant aux étrangers pour combattre la Révolution, rendirent cette cause impopulaire : les républicains fortifièrent la leur, au contraire, en défendant la patrie contre l'étranger.

Louis XVI adressa à tous les émigrés une proclamation pleine de sagesse, et écrivit spécialement à ses frères pour les inviter à rentrer en France ² : ils furent sourds à son appel. Les révolutionnaires le rendirent, bien à tort, responsable du soulèvement de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Autriche contre la France : ils s'en prirent à Louis XVI de ce que ses frères se trouvaient dans les rangs ennemis, et déversèrent sur lui la rage que leur firent éprouver leurs premiers échecs à la frontière, de même que plus tard les communards feront expier aux otages la résistance qu'opposera l'armée nationale à leurs affreux projets.

Après les belles victoires remportées par les troupes françaises à Valmy et à Jemmapes sur l'armée des coalisés, Louis XVI, devenu Régent de France par la mort du roi et la captivité de son héritier, erra longtemps à travers l'Allemagne, de Riegel à Dittingen, à Kuppenheim, à Schutten, à Blankenberg, puis alla se réfugier à Vérone, sur le territoire de la république de Venise. Il y vécut plusieurs années sous le nom de comte de l'Isle. C'est là qu'il apprit, en 1795, la mort de son neveu Louis XVII. Se regardant dès lors comme investi de la couronne de France, il fit sortir la fameuse déclaration dite de Vérone, dans laquelle, réputant non avenu

1 — Voir dans le *Correspondant* du 25 nov. 1901, un magnifique article du général Bourelly, sur le *Monument de Turenne à Sasbach*.

2 — Drioux, *Histoire contemporaine*.

tout ce qui s'était fait depuis 1789, faisant fi, par conséquent, de la constitution de 1791 consentie et acceptée par son frère, le bon roi Louis XVI, il proclamait s'en tenir purement et simplement à l'ancien régime.

Les émigrés qui formaient son conseil ignoraient complètement la situation nouvelle faite à la France : quelques-uns ne valaient pas grand'chose, D'Antraigues, par exemple, que son collègue D'Avaray appelait " la fleur des drôles ¹ ".

Beaucoup mieux avisés et à portée de comprendre la France nouvelle, étaient les royalistes de l'intérieur. L'un d'eux, Mallet du Pan, écrivait très judicieusement à Louis XVIII de ne favoriser en rien la coalition étrangère : " Tout emploi de la force, lui disait-il, contrarierait les causes latentes qui font rebrousser la Révolution vers la Monarchie. Il faudra, ajoutait-il, en revenir un jour à un 91 modifié, c'est-à-dire, à une Royauté constitutionnelle, avec deux Chambres, un cens d'éligibilité et un cens électoral ² ".

On a dit que " l'exil est la grande école des Rois ". Cette maxime ne se vérifia pas pour Charles X, qui ne parait avoir modifié en rien, dans l'émigration, ses idées d'ancien régime ; mais elle s'applique à Louis XVIII : " C'est dans l'exil qu'il fit son éducation, dit M. de Lescure, qu'il dépouilla peu à peu le vieil homme, pour revêtir l'homme moderne, qu'il se défit de certaines illusions, de certains préjugés, pour tenir compte des nécessités, des besoins, de l'expérience des hommes et des choses ".

1 — " Arrêté à Venise par Bonaparte, il avait acheté la vie et la liberté en lui révélant les plans des royalistes ". (*Les Émigrés et la seconde Coalition*, par Ernest Daudet).

2 — Dareste, *Histoire de France*.

Il serait difficile de se figurer toutes les humiliations et les déboires que ce prince eut à subir durant les longues années qu'il passa sur la terre étrangère. Chassé de Vérone par le gouvernement de Venise, sur les injonctions impériennes du Directoire triomphant, il se vit obligé d'errer en Allemagne de ville en ville, d'auberge en auberge ; né et élevé au milieu des splendeurs de Versailles, il connut de près la misère et les ennuis, sans jamais rien perdre de sa dignité.

Son esprit se mûrit dans l'adversité, son âme s'ouvrit aux besoins de son époque. On a de lui une nouvelle déclaration politique, signée à Colmar : elle est beaucoup plus large et libérale que celle de Vérone : c'est presque déjà la Charte constitutionnelle qu'il donnera à la France en 1814.

Lassé d'errer à travers l'Allemagne, Louis XVIII s'avisa de demander l'hospitalité au Czar de Russie, le seul souverain, avec le roi de Suède, qui avait reconnu son titre royal. Paul I^{er}, fier d'avoir sous la main un hôte si précieux, s'empressa d'accéder à sa demande, lui permit de se former une cour, et lui assigna comme résidence la petite ville de Mitau, dans le grand duché de Courlande, là-bas sur la mer Baltique. C'était bien loin de son royaume, de ses comités royalistes, des armées de la coalition ! Mais on ne fait pas toujours comme on veut... Et puis le Czar lui avait fait de si belles conditions de vie à Mitau ! Quand on songe qu'il s'était chargé de tous les frais d'entretien de Louis XVIII et de sa cour ! Et quelle cour ! Plus de 3,000 personnes y étaient attachées, aux titres les plus divers. Mitau était un petit Versailles..., et Louis XVIII disait sans doute avec un cœur reconnaissant : *O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit.*

Il ne lui manquait qu'une chose : la liberté. Il n'était pas seulement l'hôte de l'empereur de Russie, il était son prisonnier, n'ayant pas même la faculté de sortir du petit

domaine qui lui avait été assigné. Cela ne rappelle-t-il pas, vraiment, la fable du *Loup et du Chien* ?

“... Vous ne courez donc pas
Où vous voulez? — Pas toujours; mais qu'importe?
— Il importe si bien, que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte,
Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor.”

Ayant un jour fait instance pour obtenir la faveur d'aller à Saint-Pétersbourg, jamais le Czar ne voulut y consentir.

Séparé de sa femme, qui, par économie, vivait depuis la Révolution chez son père le roi de Sardaigne, Louis XVIII aurait voulu la faire venir à Mitau : il fallut tout une négociation pour en obtenir la permission du Czar, et l'on ne saurait croire toutes les humiliations qu'eut à subir à ce sujet le comte de Saint-Priest, très digne homme, qui avait été chargé de négocier ce rapatriement. La comtesse de Provence arriva enfin à Mitau ; mais elle était accompagnée d'une favorite, la Gourbillon, que le roi, dans sa dignité, ne voulut jamais admettre à sa cour. La Gourbillon, laissée à la porte, exhala sa rage dans des hurlements qui firent sensation : ce fut tout une scène dans la petite ville de Mitau ¹.

Louis XVIII avait aussi chargé le comte de Saint-Priest d'obtenir du Czar et de la cour d'Autriche que sa nièce, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Madame Royale, comme on l'appelait, lui fût rendue. Elle demeurait à Vienne, depuis qu'elle avait été mise en liberté par le Directoire. Louis XVIII voulait la marier à son neveu le duc d'Angoulême, et avait obtenu pour cela les dispenses nécessaires de la cour de Rome. Le mariage eut lieu, en effet, à Mitau. Cette fille de Louis XVI était, paraît-il, une personne accomplie : son courage et sa grandeur d'âme étaient admirables.

1 — Ernest Daudot, *Louis XVIII et Paul I^{er}*.

On connaît le mot de Bonaparte à son sujet : " C'est, disait-il, le seul homme de sa famille ".

Son premier acte, en sortant de prison, avait été d'écrire à son oncle le comte de Provence pour le supplier de faire cesser la guerre meurtrière que les émigrés avaient déclenchée contre la France. Bel exemple de patriotisme donné par la fille du Roi-martyr !

Outre le personnel de la cour, il y avait la foule des visiteurs, émigrés de toutes conditions, plus ou moins affamés, qui ne cessaient d'affluer à Mitau. " On dîne, on soupe aux frais de Sa Majesté, écrivait un jour le comte de Duras. Cela ressemble à ces mendiants qui se font donner la charité par l'impatience qu'on a de se débarrasser d'eux ! ".

La note à payer par le Czar grossissait annuellement d'une manière alarmante. Il finit par jeter les hauts cris.

Un jour, il apprend que le maréchal de Broglie vient d'aborder à Riga, avec quarante autres royalistes : " Eh ! quoi, s'écrie-t-il, se croit-on au Pérou, on vient-on au pillage ? " Les nouveaux venus furent obligés de déguerpir.

Les largesses du Czar se mirent à diminuer sensiblement : " On est las de ce que nous coûtons ", écrivait tristement le comte de Saint-Priest. Les émigrés, cependant, n'en continuaient pas moins à adresser de toutes parts à la cour de Russie des demandes d'argent : la détresse semblait avoir étouffé en eux tout sentiment de dignité. Louis XVIII lui-même, dans de longues confidences épistolaires, " étalait au Czar sa royale misère ".

" Le séjour de Louis XVIII et des émigrés français en Russie, écrit M. Daudet, ne fut qu'une longue mendicité ".

On en était réduit à se réjouir des échecs qu'éprouvaient de temps en temps les armées françaises de la part de la coalition : curieux patriotisme, vraiment ! On croyait à tout

1 — Bardoux, *La duchesse de Duras*.

instant entrevoir le jour prochain où les Bourbons allaient être appelés au trône de France : hélas ! " Belle Philis, on désespère, alors qu'on espère toujours."

Voilà Bonaparte premier consul de la République française, et promenant à travers l'Europe ses armées victorieuses ; le voilà proclamé Empereur, et couronné par le Souverain Pontife lui-même. Les chances de Louis XVIII de rester roi *in partibus* augmentent. La cour de Mitau entre dans une période de tristesses et d'angoisses indicibles. On lui signifie que son séjour en Russie a été assez prolongé : et alors, il faut dire adieu au château des ducs de Courlande.

Louis XVIII jette les yeux vers l'hospitalière Angleterre¹, et va chercher refuge " sur ce sol anglais, où la liberté, dit M. de Vogüé, n'est pas un vain mot²".

1 — " Il y avait à la fois de la sympathie pour la cause, une compassion véritable pour les victimes de la démagogie révolutionnaire, parfois aussi un peu d'ostentation dans la façon dont s'exerçait cette large hospitalité. Lord Bridgewater fut au nombre de ceux qui se signalèrent par leur munificence, non moins que par l'originalité de ses procédés. Les membres du clergé français, particulièrement ceux qui appartenaient à l'ordre monastique, étaient assurés de trouver dans sa splendide résidence de campagne un refuge toujours prêt. Il avait élevé pour eux sur les pelouses de son parc, faisant perspective pour les fenêtres de son château, de jolies chapelles et des habitations élégantes rappelant le style des couvents de France. Capucins, Chartreux, Bénédictins, Camaldules aux longues robes blanches, Franciscains aux pieds déchaussés y étaient hébergés à ses frais. Il y avait toutefois une condition mise à cette hospitalité, condition bien facile à remplir : quand Lord Bridgewater avait du monde au château, le son de la cloche avertissait, à l'heure des repas, tous ces religieux qu'ils devaient sortir de chez eux pour se promener sur les gazons leur bréviaire à la main, et chacun dans le costume de son ordre. Ils faisaient ainsi point de vue dans le paysage, et Lord Bridgewater ne manquait point de faire remarquer que cela était bien plus pittoresque que des troupeaux de moutons ou de daims". (*Ma jeunesse*, par le comte d'Haussonville, p. 45).

2 — *Une visite à Solesmes.*

Il demeura d'abord à Londres, puis à Hartwell, dans le voisinage de Londres. A Hartwell, il s'amusa tout simplement à cultiver le petit champ qui entourait son château : " Quand j'ai loué Hartwell, écrivait-il plus tard, le potager était une lande. A force de fumier, notre excellent Bostange l'avait rendu fertile ".

" Réduit à l'impuissance de conspirer, il devient un autre homme. Dans son cerveau, les illusions et les rêves stériles font place aux méditations fécondes. Ses malheurs fortifient sa foi dans ses droits méconnus, le préparent à ses devoirs de roi, devoirs que, rentré en possession de la couronne, il saura remplir avec autant de grandeur que de fermeté ¹ ".

Le prince qui régnait alors en Angleterre, George III, avait perdu la tête ; son fils, le régent, George IV, faisait rougir les Anglais par sa triste conduite : " Le roi est si bas, disait de lui Wellington, que rien ne saurait l'abaisser davantage ² ". Et cependant le pays allait à merveille, grâce à ces admirables institutions politiques qui font sa force et sa gloire. Louis XVIII apprit à les estimer de plus en plus, et se confirma dans la résolution de les appliquer à son royaume.

On a prétendu que la restauration de la monarchie, en 1814, fut imposée à la France par les puissances coalisées. Rien de plus contraire à la vérité des faits comme à l'opinion des historiens les plus sérieux. Les puissances coalisées déclarèrent à maintes reprises qu'elles ne faisaient pas la guerre à la France elle-même, mais à l'empereur, et qu'elles étaient disposées à traiter avec tout gouvernement sérieux, excepté le sien. Le Czar de Russie seul manifesta des préférences

1 — M. de Lescure, *Une nouvelle histoire de l'Emigration*.

2 — Ernest Daudet, *L'ambassade du duc Decazes*.

pour Louis XVIII ; mais Talleyrand et le sénat eurent à cœur d'agir indépendamment de lui.

La restauration monarchique s'imposa par la force des choses, tout le monde sans exception paraissant comprendre qu'après les 25 ans de révolution qu'on venait de traverser on avait besoin d'asseoir le pays sur des bases solides : il ne fut question sérieusement ni de régence temporaire, ni de république : ce que l'on voulait en général, c'était une monarchie tempérée et constitutionnelle, qui pût réconcilier la France avec l'Europe et donner la liberté.

Avant de disparaître de la scène, Bonaparte fit des efforts de géant pour s'y maintenir. La France est envahie ; les armées étrangères y pénètrent de tous côtés : Bonaparte voit à tout, il est partout, il suffit à tout : il se bat en désespéré, et remporte sur plusieurs points du territoire des succès admirables : on dirait que la fortune lui sourit encore et que l'avenir est à lui. Qui sait même ce qui serait advenu, s'il n'eût pas été trahi ? " Mais Talleyrand veillait ", écrit l'abbé Drioux. Marmont signa la capitulation de Paris le 30 mars, au moment où Bonaparte arrivait à son secours ; et les alliés entrèrent le lendemain dans la capitale.

" Dans aucune des phases de son incomparable carrière, écrit le duc de Broglie, Napoléon n'a déployé plus de ressources de génie que dans cette lutte désespérée. Jamais soleil couchant n'a jeté plus de feux. Aucun spectacle n'est plus saisissant que celui de cet homme seul, n'ayant pour se défendre qu'une armée déjà décimée et des conscrits recrutés d'hier, qui fait tête aux légions de l'Europe entière et à tous les souverains accourus pour se repaître de ses dépouilles. Rien de plus dramatique que de le voir enfermé dans ce cercle de fer qu'il brise à plusieurs reprises par un coup de force et d'éclat, mais qui se reforme impitoyablement et le serre de plus près d'heure en heure, jusqu'à ce que l'hallali

final de cette chasse humaine sonne sous les murs mêmes de la capitale ¹”.

Se voyant perdu, il gâta un peu le tableau de sa lutte dernière par un acte de faiblesse, et céda à la coupable pensée d'attenter à ses jours. Mais ayant triomphé du poison, après d'affreuses douleurs, il reprit courage et se résigna à vivre.

Quoi de plus touchant que la scène de son abdication à Fontainebleau et de ses adieux à sa garde fidèle ? J'ai vu à Fontainebleau la petite table où ce grand homme griffonna sa signature au bas de l'acte d'abdication qui lui fut imposé, pour ainsi dire, par ses amis. On est profondément ému en songeant à cet aboutissement pitoyable de tant de gloires.

Il partit pour l'île d'Elbe ; et le jour suivant, 12 avril, le comte d'Artois, nommé par Louis XVIII lieutenant général du royaume, faisait son entrée solennelle à Paris, aux acclamations du peuple, et recevait les vœux du sénat et de toutes les autorités constituées.

Talleyrand prenant la parole, comme président du gouvernement provisoire : “ Monseigneur” lui dit-il, le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération est au delà de toute expression, si *Monsieur* reçoit avec la bonté céleste qui caractérise son auguste maison l'hommage de notre religieux attendrissement et de notre dévouement respectueux ²”.

Ne croirait-on pas entendre le langage d'un Père de l'Eglise ?

Le comte d'Artois venait prendre possession du trône, au nom de son frère. Gracieux, aimable, bon cavalier, ayant un mot affable pour tout le monde, jamais homme ne réunit à un plus haut degré toutes les qualités nécessaires à un pré-

1 — Duc de Broglie, 1815.

2 — M. de Larcy, *La Restauration*.

courseur royal. Il produisit dans Paris la plus favorable impression.

Impatient de délivrer la France des armées étrangères qui l'occupaient, il s'empressa de conclure la paix, et signa la convention du 23 avril qui donnait à la France les limites de 1792. On prétendit qu'en attendant un peu, il aurait pu obtenir la frontière du Rhin. Mais la France ne devait-elle pas se trouver heureuse d'en finir au plus tôt avec l'ennemi, sans avoir la moindre indemnité de guerre à payer ?

Louis XVIII s'empressa de son côté de quitter Hartwell, et débarqua à Calais le 24 avril, au milieu des cris de *Vive le Roi !* et des détonations des artilleries française et anglaise, réconciliées après 25 ans de guerre. Le 23, il était à Compiègne, où il trouva le comte d'Artois, le Czar, le corps législatif et les maréchaux : " Allons, mes amis, *vive le Roi !* disait Ney à la foule ; voilà le véritable souverain de la France ".

Le Czar, prenant des allures de mentor et de protecteur auprès de Louis XVIII, le pressait d'accepter la constitution qu'avait préparée le sénat. Le roi, plein de dignité, ferma l'oreille à ces avis, et résolut d'octroyer lui-même une charte constitutionnelle, semblable d'ailleurs à celle du sénat, qui, tout en maintenant les prérogatives royales, établissait en France un gouvernement parlementaire. Avant d'entrer à Paris, il publia donc la déclaration de Saint-Ouen, qui renfermait les principes de cette charte ; puis le lendemain, 3 mai, en voiture découverte, il se présenta aux portes de la capitale ayant à ses côtés la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, et à sa suite tous les grands corps de l'Etat. Il reçut du conseil municipal de Paris les clefs de la ville, et y entra aux acclamations de la foule.

Il y avait pourtant une classe d'hommes qui le voyaient arriver d'un mauvais œil : c'étaient les soldats de Napoléon. Serrés dans leurs redingotes boutonnées, cachant leurs déco-

ractions, froissant d'une main crispée la pomme de leur canne comme la poignée d'un sabre, ils regardaient et n'osaient en croire leurs yeux.

Lorsque Louis XVIII descendit à Notre-Dame, pour le *Te Deum*, c'était un régiment de la vieille garde à pied qui formait la haie le long du quai des Orfèvres. Jamais figures humaines, au dire de Chateaubriand, n'avaient exprimé quelque chose d'aussi menaçant et d'aussi terrible :

" Au bout de la ligne, dit-il, était un jeune homme à cheval ; il tenait son sabre nu et le faisait sauter et comme danser dans un mouvement convulsif de colère. Il était pâle, ses yeux pivotaient dans leur orbite. Il ouvrait la bouche et la fermait tour à tour en faisant claquer ses dents et en étouffant des cris dont on n'entendait que le premier son. Il aperçut un officier russe ; le regard qu'il lui lança ne se peut dire. Quand la voiture du Roi passa devant lui, il fit bondir son cheval, et certainement il eut la tentation de se précipiter sur le Roi ¹ ".

Louis XVIII assista au *Te Deum* d'actions de grâces qui fut chanté à Notre-Dame, puis passa sur le Pont-Neuf où l'on venait de relever la statue de Henri IV, et prit le chemin des Tuileries que son frère avait quittées 22 ans auparavant pour la prison du Temple.

Vis-à-vis des souverains qui étaient alors à Paris, il sut garder une attitude indépendante qui flatta l'orgueil national : " En recevant les rois dans le palais où il venait à peine de rentrer, dit le duc de Broglie, il prit le pas sur eux tous, en vertu de l'ancienneté de la race et de la supériorité de la gloire ² ".

1 — Bardoux, *La Bourgeoisie française sous l'Empire et la Restauration*.

2 — Duc de Broglie, 1815.

A peine arrivé aux Tuileries, où flottait le drapeau blanc, il composa son ministère. Talleyrand fut nommé aux Affaires-Étrangères, le baron Louis aux Finances, Dupont à la Guerre, Blacas à la Maison du Roi, Ferrand, aux Postes, et Montesquiou fut chargé des rapports avec la Chambre.

Ce ministère porte, dans l'histoire, le nom de ministère Talleyrand-Montesquiou. Par un étrange coup de la fortune, on y voit figurer trois ecclésiastiques constitutionnels, Talleyrand, Montesquiou, et le baron Louis, qui avait fait diacre à côté de Talleyrand à la première Fédération¹. Mais ces hommes s'imposaient, pour ainsi dire, à Louis XVIII par la force des circonstances. Il faut plaindre les gouvernants qui, en arrivant au pouvoir, trouvent ainsi de ces auxiliaires forcés, de ces hypothèques, qu'il leur faut subir malgré leur impopularité. Dans le cas présent, Montesquiou et le baron Louis apportaient à leurs fonctions respectives une compétence incontestable : et quant à Talleyrand, " le prince des sceptiques ", comme on l'a justement appelé², il est évident que Louis XVIII ne pouvait s'en passer, malgré la répugnance qu'il éprouvait pour lui : il était l'homme des événements et de la situation ; il s'était fait son nid d'avance : il eût été cruel et peut-être impolitique de l'en faire sortir. D'ailleurs, il devait jouer un rôle important au Congrès de Vienne qui allait s'ouvrir, et y représenter efficacement la France.

Le comte d'Artois avait dit, en réponse aux adresses qui lui avaient été présentées : " Rien n'est changé en France ; je n'y vois qu'un Français de plus ". Ce Français, c'était lui, c'était le roi dont il était le représentant. Mais il y en avait bien d'autres qui rentraient en France ; il y avait la foule des émigrés dont nous avons parlé, qui considéraient le nouveau

1 — Rombert et Malet, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*.

2 — *Le Correspondant* du 10 déc. 1901.

gouvernement comme leur chose, et se promettaient bien de l'exploiter¹. Que d'ennuis n'allaient-ils pas lui créer ! L'ancien régime va se trouver sans cesse face à face avec le nouveau : que d'inextricables embarras pour Louis XVIII !

“ Rien n'est changé en France ”. Cette première partie de la phrase de Charles X était plus vraie que la seconde. Avec un désintéressement peut-être excessif, la Restauration maintint à leur poste presque tous les fonctionnaires civils et militaires du régime impérial. Qui pourrait croire qu'elle n'eût pas à en souffrir dans l'affaire des Cent-Jours ?

Sur les conseils de Talleyrand, Louis XVIII se décida même à ne rien changer pour le moment à la représentation nationale : le Corps législatif de l'Empire devint la Chambre des Députés ; le Sénat impérial, la Chambre des Pairs : tout cela, en attendant que l'on fit une bonne loi électorale.

Chose remarquable, ces députés et ces pairs, créatures de l'Empire, montrèrent un bon esprit et une mesure que leur origine n'expliquait guère, et qui prouvèrent la sagesse du parti proposé par Talleyrand. Ecrasés auparavant sous l'autorité de ce géant qu'était Bonaparte, ils semblaient reconnaissants à la Restauration de leur laisser toute liberté de s'exprimer avec franchise.

Le gouvernement que Louis XVIII venait d'octroyer à la France était à peu près calqué sur les institutions anglaises : un parlement élu par le peuple, un sénat nommé par la couronne, un ministère responsable, les impôts votés par les Chambres, égalité de tous les citoyens devant la loi, liberté de la presse, liberté des cultes. La charte, préparée par une commission royale, assurait à la France la liberté politique vainement rêvée en 89, étouffée dans les convulsions révolutionnaires et anéantie par le héros du 18 Brumaire.

1 — E. Daudet, *Les Emigrés et la seconde coalition*.

Louis XVIII accorda franchement le gouvernement représentatif à la France : il ne tint qu'à une chose, savoir, qu'on ne mit pas en doute son droit héréditaire et traditionnel. De là la dignité ferme avec laquelle il refusa d'accepter la charte des mains du sénat ou de Talleyrand, mais voulut l'octroyer lui-même ; de là aussi le fait de dater cette charte de la 19^e année de son règne : c'était la conséquence du principe même de l'hérédité. Pourquoi l'appelait-on au trône ? Pourquoi lui, plutôt qu'un autre ? Sinon parce qu'il était le représentant héréditaire de cette vieille dynastie à laquelle la nation avait autrefois confié ses destinées, qui pouvait avoir commis de graves erreurs dans le cours des siècles, mais qui n'avait jamais prévariqué jusqu'au point de perdre ses droits : c'était, du moins, son opinion ; et il croyait, d'ailleurs, faire la part juste et raisonnable aux idées libérales du temps, en substituant à l'ancien régime le régime parlementaire.

Ce qui paraît aujourd'hui singulier, c'est que la fameuse question du drapeau blanc, qui fit tant de bruit en 1873, ne semble guère avoir occupé les esprits à cette époque. On accepta ce drapeau avec la plus grande facilité.

Mais la Restauration remplit-elle ses promesses ? Il ne s'agit ici, ce soir, que de la première Restauration, depuis l'avènement de Louis XVIII jusqu'aux Cent-Jours. La deuxième Restauration fera l'objet d'une autre conférence.

Le duc de Broglie, appréciant la première Restauration, dit en deux mots : " A l'intérieur, c'est une série de mécomptes, de maladroites et de malheurs, qui n'expliquent que trop la catastrophe finale. Au dehors, au contraire, la monarchie restaurée a exercé tout de suite, dans le congrès des puis-

sances d'Europe réuni à Vienne, une influence dont on ne peut contester l'importance ¹".

Il est certain que la Charte satisfaisait la majorité de la nation, et Louis XVIII, que son Age et ses idées libérales disposaient à régner sans gouverner, était bien résolu à l'observer : il l'observa aussi. Ce n'est pas à lui, suivant nous, qu'il faut attribuer ces maladresses et ces mécomptes dont parle le duc de Broglie, c'est aux hommes du gouvernement, c'est surtout aux difficultés inextricables de la situation.

J'ai déjà fait allusion à ces difficultés, qui venaient surtout des faux amis du gouvernement, les émigrés : ils auraient voulu une restauration complète de leurs anciens privilèges, de leurs droits, de leurs biens ; les plus exaltés se groupaient autour du comte d'Artois, et prétendaient que la Charte faisait trop de concessions à l'esprit moderne. Le gouvernement de Louis XVIII se trouvait ainsi pris entre ce groupe et celui des révolutionnaires, qui prétendaient, de leur côté, que la Charte n'était qu'un trompe-l'œil, et qu'on allait infailliblement retourner à l'ancien régime, à la dîme, aux corvées, à la taille, à tous les abus de la féodalité.

Dans le groupe des royalistes exaltés, avec le comte d'Artois, se faisait surtout remarquer son fils le duc de Berry, " au caractère impétueux, susceptible ; " tandis que le duc d'Angoulême, " toujours si dévoué, si modéré, si raisonnable ² ", tenait pour son oncle Louis XVIII : la famille royale paraissait divisée en elle-même.

Le gouvernement comptait aussi parmi ses adversaires un certain nombre d'ecclésiastiques trop ardents, qui s'indignaient de voir le catholicisme et le protestantisme, la vérité et l'erreur, mis sur le même pied par la Charte, et ne rêvaient que l'antique alliance du trône et de l'autel : *Les Bourbons et la*

1 — Duc de Broglie, 1815.

2 — Ernest Daudet, *L'ambassade du duc de Decazes*.

Foi ! Ces ecclésiastiques dénonçaient le Concordat conclu entre Bonaparte et Pie VII, et en réclamaient absolument un autre. Nous verrons ce que fit la Restauration pour l'Église et le clergé ; mais les ecclésiastiques ardents dont je parle ne trouvaient pas que l'on en faisait assez. D'après eux, la Restauration devait rendre au clergé tous ses anciens privilèges.

Dans la noblesse, on entretenait des prétentions analogues, si l'on en juge par le fait, cité par les historiens, de ce seigneur, qui fit un jour tout une scène dans une église de village, parce qu'on avait présenté le pain béni au maire avant de le lui donner à lui-même. Les " vieilles perruques poudrées " se heurtaient sans cesse au monde nouveau dans les relations sociales.

Les militaires, dont la paix avait brisé la carrière, les fonctionnaires, en si grand nombre, auxquels la perte d'un vaste territoire — celui que Bonaparte avait annexé à la France — avait enlevé leurs places, tous ces hommes, déçus ou blessés, s'unissaient pour faire opposition aux Bourbons.

Au milieu de tant de difficultés, quelles furent les erreurs commises par le gouvernement de Louis XVIII ? Il serait long et fastidieux de les citer en détail. Mais la principale, suivant nous, c'est de n'avoir pas fait l'impossible pour s'attacher l'armée, sans laquelle on ne pouvait se maintenir, " et qui, comme le dit si bien M. Daresté, venait justement de sauver l'honneur de la France dans la lutte inégale de 1814 " ; c'est de se l'être aliénée, au contraire, en licenciant la moitié des soldats, que Bonaparte tenait depuis si longtemps en haleine, qu'il avait promenés à travers l'Europe et grisés de ses victoires ; c'est d'avoir mis à la demi-solde plus de 14,000 officiers : tout cela, sous le prétexte très plausible de rétablir les finances du pays. Mais pendant qu'on faisait ces économies, on favorisait les émigrés qui avaient servi dans les armées étrangères, on en remplissait la maison du

roi, on en faisait presque une classe privilégiée. D'un côté, on s'aliénait le cœur des soldats ; de l'autre, on laissait se propager dans les campagnes ces sottes légendes de retour à l'ancien régime, aux dîmes, aux corvées, aux impôts de toutes sortes. L'armée et le peuple se détachaient des Bourbons : et Bonaparte qui guettait tout, là-bas, voyait le terrain se préparer pour lui.

Louis XVIII réussit plus d'une fois à atténuer le mauvais effet produit par des paroles imprudentes ou des actes regrettables de ses ministres ; mais il ne pouvait réparer toutes leurs fautes. Il en subissait le contre-coup et les déplorait. Nous avons son discours aux députés, lors de la réception du 1^{er} janvier 1815 : il dénote un grand désir de procurer le bonheur de ses sujets :

“ Je souhaite, disait-il, que tous les Français forment un faisceau ; j'ai voulu que la charte constitutionnelle en fût le lien ; rappelez dans vos départements la fable de Lafontaine sur la nécessité de l'union. Il est impossible qu'il n'y ait pas quelquefois des divergences sur telle ou telle question, mais les intentions sont au fond les mêmes, et toutes pour le bonheur du peuple ”.

Eh ! bien, messieurs, malgré les fautes commises par le gouvernement de Louis XVIII, fautes qu'il admettait lui-même avec une franchise un peu rare chez un souverain, et dont la plupart étaient presque inévitables, il est certain que jamais la France ne fut plus heureuse, plus prospère et plus tranquille, ne jouit d'une plus véritable liberté que dans cette période, malheureusement si courte, de la première restauration.

Le duc de Broglie, qui constate les mécomptes du gouvernement de Louis XVIII, proclame en même temps “ l'extrême douceur du régime dont la France, à peine remise de tant d'épreuves, fut appelée à jouir pendant ce premier essai de restauration royale ”.

Et M^{me} de Staël, l'ancêtre du duc de Broglie, la fille de Necker, écrivant à Talleyrand durant les Cent-Jours, et regrettant la chute de ceux qui avait gouverné sous la première Restauration : " Nous étions si heureux ! dit-elle ; ils étaient si bons, si justes ! Une pareille année ne saurait s'oublier " !

" Personne ne fut inquiété pour ses opinions, écrit M. de Larcy ; la France était ouverte de toutes parts. On allait, on voyageait comme on voulait. La confiance renaissait partout, les ports se rouvraient, l'industrie et le commerce allaient reprendre l'essor, et, comme pour inaugurer cet heureux avenir, le gouvernement du roi, en s'imposant la règle d'acquiescer scrupuleusement toute dette qui pouvait être considérée comme dette de l'Etat, proscrivait à jamais l'odieuse banqueroute, fondait le crédit de la France, et accroissait dans des proportions infinies la fortune publique et les fortunes privées.

" Une liberté, une prospérité si nouvelles auraient dû profondément toucher ceux qui en profitaient, c'est-à-dire la France entière ; mais ce à quoi on s'accoutume le plus facilement, ajoute tristement M. de Larcy, ce dont on se fatigue le plus vite, surtout en France, c'est le bonheur..."

Par le traité de Paris, ratifié par Louis XVIII le 30 mai 1814, la France se débarrassait des armées étrangères, sans avoir à payer aucune indemnité, et rentrait dans ses anciennes limites.

Sait-on les conquêtes auxquelles elle renonçait, le chiffre de la population qu'elle perdait ? 32 millions d'habitants, renfermés dans les territoires que Bonaparte, sans plus de façon, ni de raison que celle du plus fort, avait annexés à la France. " Il avait défait des nations, pour faire des royaumes ".

C'est son neveu, pourtant, Napoléon III, qui devait un jour proclamer si haut le fameux principe des nationalités !

Ces populations, comme des troupeaux sans pasteurs, il fallait les rattacher à quelques états ; il fallait disposer des territoires abandonnés par la France, et refaire la carte de l'Europe, que Bonaparte avait remaniée cinq ou six fois. Tel était le but du Congrès convoqué à Vienne pour le mois d'août et qui ne commença ses travaux qu'au mois de novembre.

Tous les souverains de l'Europe y étaient représentés, à l'exception du roi de Saxe, le fidèle allié de la France. On y voyait toutes les célébrités diplomatiques du temps : Talleyrand et Dalberg y représentaient la France ; Metternich, l'Autriche ; Nesselrode, la Russie ; Lord Castlereagh et Stewart, l'Angleterre ; Hardenberg et Humboldt, la Prusse ; Consalvi, le Saint-Siège ; Labrador, l'Espagne.

La première partie du Congrès se passa en fêtes brillantes que se donnèrent les diplomates : ce qui fit dire à un homme d'esprit : " Le Congrès danse et n'avance à rien ". Dans cette arène ouverte aux plaisirs de toutes sortes, Talleyrand n'eut pas de peine à remporter la palme, et fit bénéficier la France de ce premier succès. Il était le plus grand seigneur, l'homme le plus poli de toute l'Europe. Bonaparte en avait fait son profit, quelques années auparavant, à Erfurt.

Le désintéressement avec lequel la France, renonçant à toute annexion de territoire, s'était contentée, par le traité de Paris, de rentrer dans ses anciennes limites, donnait une grande force à ses représentants au Congrès. C'est ce que comprit immédiatement Metternich, le ministre autrichien :

" Le rôle des ministres de France, écrit-il dans ses *Mémoires*, était au fond le plus simple et le plus beau. Tout ce qui regardait la France se trouvant réglé par le traité de Paris, ils n'avaient rien à demander pour eux-mêmes, et pouvaient

se borner à surveiller la conduite des autres, à défendre les faibles contre les forts, à contenir chaque puissance dans de justes bornes et à travailler de bonne foi au rétablissement de l'équilibre européen”.

C'est aussi le programme que Louis XVIII avait tracé à ses ministres. Talleyrand se posa à Vienne comme le champion du droit public contre le droit de conquête et des annexions injustes. Il affirma également le principe de la légitimité monarchique héréditaire : “ C'est ce principe, disait-il, qui vient de ramener les Bourbons sur le trône de France, que la France a acclamé comme son salut suprême après tant de révolutions, et qui vient d'être reconnu solennellement par toutes les grandes puissances continentales ”.

Avec ces principes de droit public et de légitimité héréditaire, fortement et nettement accentués, au grand étonnement de la plupart des diplomates du Congrès, Talleyrand réussit à grouper autour de lui tous les petits Etats européens, qui se sentaient menacés dans leur existence. Les grandes puissances, en effet, étaient venues au Congrès avec la détermination avouée de les laisser de côté, y compris la France, dans le règlement de toutes les questions. Il fallut désormais compter avec eux. Chaque fois qu'il était question de commettre quelque grande injustice, Talleyrand élevait la voix pour réclamer en faveur du droit public. On ne saurait croire combien ce cri avait encore de force à cette époque.

Il y eut sans doute bien des iniquités de commises ; mais Talleyrand en empêcha un bon nombre. Le Congrès de Vienne fit des annexions injustes, mais il confirma tous les Etats, y compris ceux de l'Eglise, dans leurs droits principaux et leur existence : et ses décisions assurèrent la paix de l'Europe pour une longue période.

Talleyrand finit même par rallier à ses vues Castlereagh et Metternich, ministres respectifs de l'Angleterre et de l'Au-

triche : il signa avec eux un traité secret d'alliance offensive et défensive, par lequel chacune des trois puissances, la France, l'Angleterre et l'Autriche, s'engageait à mettre, en cas de besoin, 150,000 hommes sur pied. Quel succès pour la France, qui, la veille encore, était occupée par l'ennemi !

La Prusse et la Russie s'étaient entendues pour s'annexer, la première, la Saxe, l'autre, la Pologne. Avec le concours de Castlereagh et de Metternich, Talleyrand réussit à sauver, au moins en partie, la Saxe : qui sait s'il n'aurait pas fini par empêcher aussi la destruction de la Pologne, si le Congrès de Vienne n'eût été interrompu soudainement par la malheureuse affaire des Cent-Jours, qui replongea la France dans une effroyable tourmente ?

Avec une perspicacité vraiment divinatoire, Bonaparte avait suivi, du fond de son exil à l'île d'Elbe, les mouvements de l'opinion publique en France, et prévu l'accueil qui lui serait fait par les populations effarées, et mécontentes, on ne sait pourquoi, du régime de la Restauration.

Le 28 février 1815, à 8 heures du soir, il partit de Porto-Ferraio avec 900 hommes, et fit voile pour la France. Le brick qu'il montait, accompagné de trois petits vaisseaux, trompa la vigilance de la croisière chargée de surveiller l'île d'Elbe, et aborda en plein jour, dans l'après-midi du 1^{er} mars, dans le golfe de Juan, près de Cannes. La petite troupe passa la nuit sur la plage, et le lendemain se dirigea à travers les montagnes sur Grenoble. Cambronne, avec 40 grenadiers, en formait l'avant-garde :

“ Français, disait Bonaparte, dans les proclamations qu'il semait sur son passage, dans mon exil j'ai pensé à vous, j'ai entendu vos plaintes et vos vœux. J'arrive pour reprendre mes droits, qui sont les vôtres.

“ Soldats, venez vous ranger sous le drapeau de votre chef.

La victoire marchera au pas de charge; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.. ”.

Ce langage laissait indifférentes la bourgeoisie et la classe moyenne; mais les soldats et la populace y répondaient par le cri : *Vive l'Empereur* .

Dans l'Isère, Bonaparte rencontra les premières troupes royales; et Bertrand l'informa que Cambroune ne pouvait les gagner. Il comprit que l'heure était décisive, mit pied à terre, et s'avancant seul au-devant d'elles :

— “ Soldats du 5^e, leur cria-t-il, ne reconnaissez-vous pas votre ancien général? S'il en est un seul parmi vous qui veuille tuer son empereur, ajouta-t-il en se découvrant la poitrine, il le peut, me voilà ”!

— “ *Vive l'Empereur* ” ! répondirent d'une seule voix tous les soldats.

— “ Ça va bien, dit Bonaparte à Drouot; dans dix jours, nous serons aux Tuileries ”.

Vizille, un petit bourg de 4,000 habitants, est le seul endroit où l'enthousiasme paraît avoir été général: on le reçut avec des transports de joie, saluant en lui “ le représentant de la liberté française ”!

A Grenoble, Labédoyère lui amena son régiment; mais Bonaparte ne fut pas satisfait de l'accueil des habitants aisés; seule la populace s'était portée sur son passage en criant *Vive l'Empereur* !

A Lyon, même accueil peu enthousiaste de la part des classes aisées. Mais le comte d'Artois et le maréchal MacDonald sont impuissants à maintenir les troupes dans le devoir. Bonaparte, désormais sûr de son entreprise, agit en empereur. Il publie une série de décrets pour révoquer des fonctionnaires et des généraux, abolir la cocarde blanche, rétablir la garde impériale, dissoudre les Chambres.

Le maréchal Ney s'avance vers Besançon, après avoir pro-

mis à Louis XVIII de lui amener Bonaparte prisonnier ; malgré la tiédeur de ses troupes et l'agitation du peuple, il est résolu de demeurer fidèle à son devoir. Dans la nuit du 12 au 13 mars, des émissaires de Bonaparte viennent lui dire que tout est concerté depuis longtemps entre Paris, l'île d'Elbe, Vienne et Londres ; qu'à Paris une vaste conspiration, comprenant l'armée entière, va renverser les Bourbons, si déjà elle ne l'a fait : " Vous serez responsable du sang versé, ajoutent ces envoyés, si vous résistez à l'Empereur ".

Ne sachant que faire, Ney consulte les généraux Lecourbe et Bourmont : ils ne savent que dire. Après de longues hésitations, Ney se décide à changer de camp. *Alea jacta est !* Le lendemain il réunit ses troupes, et leur lit la proclamation qu'on lui a rédigée, et qui doit un jour lui coûter la vie : " Soldats, s'écrie-t-il, la cause des Bourbons est à jamais perdue ! C'est à l'empereur Napoléon qu'il appartient de régner sur notre beau pays " !

— " *Vive l'empereur ! Vive le maréchal Ney !* " répondent les soldats.

La défection du maréchal assurait le triomphe de Bonaparte, qui partait à ce moment même de Lyon pour Paris. Ney vint le trouver à Auxerre. Bonaparte arriva le 20 au matin à Fontainebleau, qu'il avait quitté onze mois auparavant pour l'île d'Elbe ; et le soir du même jour il rentra aux Tuileries.

Louis XVIII, tenu au courant de tout ce qui s'était passé, et ne pouvant rien faire sans l'armée qui lui tournait le dos, avait quitté Paris, la veille, et pris le chemin de Gand¹.

1 — Les diamants de la couronne furent sauvés et emportés hors de France par François Hüe, l'un des fidèles serviteurs de Louis XVIII. Voir à ce sujet un bel article intitulé : *Le sauvetage des diamants de la couronne hors de France en 1815*, dans le *Correspondant* du 25 nov. 1901.

On est confondu en songeant à ce qu'il avait fallu d'imagination, de génie et de calcul, de la part de Bonaparte, laissé à lui-même, pour combiner ce plan d'évasion de l'île d'Elbe, de volonté, de courage et d'audace pour l'exécuter. *Audaces fortuna juvat.* Ce coup de force, cet acte audacieux, probablement unique dans l'histoire, a été appelé avec raison "la folie criminelle des Cent-Jours", à cause des résultats désastreux qu'il eut pour la France. Mais dans le fait lui-même, quel prodige de bonheur et de succès !

Les contemporains, stupéfaits de l'événement, cherchaient à s'en rendre compte, et ne le pouvaient guère. Bonaparte, lui, prenait les choses plus à froid. Mollien raconte dans ses *Mémoires* qu'il alla le féliciter du "miracle de son retour," le lendemain de sa rentrée aux Tuileries : "Mon eher, lui dit l'empereur, le temps des compliments est passé; ils m'ont laissé venir, comme ils ont laissé partir les autres".

Bonaparte, en homme de génie qu'il était, comprenait la situation mieux que personne. Il savait qu'il ne devait son retour qu'à la défection de l'armée, que la Restauration n'avait pas suffisamment cherché à s'attacher, puis à l'ignorance et à l'irréflexion du peuple, qui s'était laissé circonvenir par la peur de toute espèce de fantômes, par la crainte d'un retour à l'ancien régime, comme les enfants "ont peur des revenants", suivant l'expression du duc de Broglie; mais qu'il n'avait nullement pour lui les classes éclairées et dirigeantes, sans lesquelles il est impossible de se maintenir longtemps au pouvoir.

"Ils m'ont laissé venir, comme ils ont laissé partir les autres". Cela se vérifiait surtout à Paris: là, nul enthousiasme à l'arrivée de Bonaparte. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires* du vieux duc de Broglie :

"Le lendemain du départ de celui qu'on laissait partir et le jour de l'arrivée de celui qu'on laissait venir fut encore plus

triste que la veille. Paris était lugubre, les places publiques désertes, les cafés, les lieux de réunion à demi fermés ; les passants s'évitaient ; on ne rencontrait guère dans les rues que des militaires avinés, des officiers en goguette, criant, chantant la *Marseillaise*, éternel refrain des tapageurs, offrant à tout venant, d'un ton goguenard, et presque à la pointe de leur sabre, des cocardes tricolores."

Bonaparte, sentant qu'il fallait faire quelque chose pour satisfaire l'opinion, se décida, avec assez de mauvaise grâce, à donner à la nation des institutions libérales presque semblables à celles qu'avait octroyées Louis XVIII : elles furent accueillies avec peu d'enthousiasme : la défiance était dans tous les esprits : on ne pouvait croire à tant de libertés après la servitude de l'Empire, et chacun pensait, s'il n'osait le dire tout haut :

Timeo Danaos et dona ferentes.

Du reste, l'heure des réflexions ne fut pas longue ; le temps d'agir arriva bientôt. Les puissances continentales ont déjà levé 800,000 hommes, et les dirigent du côté de la France. En un instant l'armée des coalisés est sur la frontière.

De son côté, Bonaparte est prêt : il a sous la main cette armée dévouée qui a favorisé son retour : elle n'attend qu'un signal pour se lancer contre l'ennemi.

Mais avant de donner ce signal, Bonaparte, qui aime les scènes d'apparat, convoque au Champ de Mars une immense assemblée pour la distribution des aigles impériales. L'occasion est des plus solennelles. Bonaparte faillit en compromettre la gravité par une tenue ridicule chez un chef d'armée qui s'en va au feu :

" Il portait, dit M. Houssaye, une tunique et un manteau nacarat, des culottes de satin blanc, des souliers à bouffettes et une toque de velours ornée de plumes blanches. Les

princes qui l'accompagnaient étaient entièrement vêtus de velours blanc avec de petits manteaux à l'espagnole brodés d'abeilles et toque tailladée ”.

“ Quand le cortège prit place dans ce travestissement presque grotesque, ajoute le duc de Broglie, la surprise fut générale. Un sourire passa sur toutes les lèvres, on crut assister à une représentation de théâtre, et le langage de l'Empereur, bien qu'assez digne, parut un rôle qu'il débitait, et ne recueillit que quelques vivats de commande.

“ Mais dès que commença le défilé de l'armée, la réalité — une noble et sévère réalité — apparut. Ces braves gens passaient, dit un récit que j'ai sous les yeux, l'air martial, la démarche fière, le regard brillant d'un feu ardent et sombre. Une clameur formidable sortait de leurs poitrines : on croyait entendre : *Ave, Cæsar, morituri te salutant* ¹ ”.

Et cette armée s'élança du côté de la frontière Belge.

On sait le reste : les premiers succès des armes françaises sur la Sambre, les prodiges d'organisation, d'activité, de ressources déployés par Bonaparte dans cette courte campagne, les prodiges de valeur des soldats et de leurs officiers, les fautes, les contretemps, les déceptions de la journée du 18 juin, qui semblaient être un *Mane, Thecel, Phares*, le désastre de Waterloo, et la retraite sur Paris, le sol de la France foulé par un million de soldats étrangers, l'abdication définitive de Bonaparte, la création d'un gouvernement provisoire dont Fouché, le triste Fouché, se fait nommer président, afin d'avoir une chance d'entrer dans le gouvernement de Louis XVIII, Bonaparte constitué par les Anglais leur prisonnier de guerre, puis sa captivité à Sainte-Hélène.

1 — Duc de Broglie, 1815.

Le 22 juin, quatre jours après Waterloo, Louis XVIII quitta Gand, où il attendait l'issue de la lutte engagée entre Bonaparte et l'Europe, et reprit le chemin de la France.

La proclamation qu'il publia, en passant à Cambrai, disposa les esprits en sa faveur. Dans cet écrit, dû à la plume de Talleyrand, revenu du Congrès de Vienne, "il accourait, disait-il, se placer entre les Français et les armées alliées"; il reconnaissait que, malgré ses bonnes intentions, son gouvernement avait fait des fautes; il promettait d'en profiter à l'avenir, et s'engageait à faire observer fidèlement la Charte.

Il fit son entrée à Paris le 8 juillet¹, et constitua immédiatement son ministère. Hélas! à la tête de ce ministère, encore Talleyrand, l'inévitable Talleyrand! Cet évêque prévaricateur semblait être le mauvais génie de la monarchie. Du moins, tout méprisable qu'il fût en lui-même, il avait rendu de réels services à la France; il venait de faire bonne figure au Congrès de Vienne: on pouvait croire que sa présence était nécessaire à la tête du cabinet de Louis XVIII, qui allait avoir à traiter avec l'Europe.

Mais Fouché, le régicide Fouché, qui avait voté la mort de Louis XVI, comment expliquer sa présence dans le ministère de Louis XVIII, frère du Roi-Martyr? Ses mains sont encore rouges du sang qu'il a versé sous la Convention et durant la Terreur. Après le Directoire, il a servi Bonaparte, mais avec une telle absence de scrupules qu'il a dégoûté son maître lui-même, si peu farouche, pourtant, sous le rapport des mœurs et de la dignité. Et maintenant, après s'être

1 — "Le jour même où le Roi reprit possession du château des Tuileries, je fus amené par ma mère dans le jardin et sous les fenêtres de l'appartement royal devant lequel se pressait une foule innombrable, poussant des cris forcés de Vive le Roi! Quand Sa Majesté se présentait au balcon — elle y parut deux ou trois fois — c'était un vrai délire. Chapeaux et casquettes de voler en l'air en signe de joie". (*Ma jeunesse*, par le comte d'Haussonville).

imposé de nouveau à Bonaparte, durant les Cent-Jours, le voilà qui se pavane triomphant à la cour de Louis XVIII !

Eh ! bien, le croirait-on ? Ce " corrompu fameux, ce roué de cour et de révolution, ce Talleyrand d'une espèce plus basse ", comme dit un auteur ¹, est imposé à Louis XVIII, non seulement par les puissances étrangères, mais par les amis mêmes de la Royauté, qui se figurent qu'elle ne peut s'en passer, imposé par ceux d'entre les royalistes qui se prétendent les plus purs et les plus vertueux, que dis-je ? par le comte d'Artois lui-même, le futur Charles X !

" Fouché, dit M. de Vogüé, possédait l'anneau magique des politiciens heureux, qui ont le don de faire oublier après six mois toutes leurs fautes, tous leurs crimes, alors que les maladroits restent éternellement noircis par une peccadille ".

M. de Vogüé raconte ensuite comment ce misérable échappa, pendant la Terreur, à la guillotine qui fit tomber la tête de Robespierre, de Marat, et de tant d'autres ; puis il ajoute :

" Fouché sauvé nous fait presque regretter Robespierre. Celui-ci valait mieux. Il croyait du moins à l'utilité publique du sang qu'il versait. L'autre n'en répandait que pour son utilité personnelle.

" Après le 18 Brumaire, il sert Bonaparte... Disgracié en 1810, il se refuse en 1814 aux ouvertures de Vitrolles et de Blacas : il ne peut pas croire à un pardon que sa conscience ne lui accorde pas. Aux Cent-Jours, son maître le reprend, par force, à contrecœur, sachant que ce fourbe trahira à journée faite.

" Chef réel du gouvernement provisoire, après Waterloo, imposé à Louis XVIII par les Anglais, par les Russes, par l'inexplicable engouement de la société légitimiste, sollicité par le comte d'Artois lui-même, on le voit enfin entrer chez

1 — Camille Pelletan, *De 1815 à nos jours*.

le Roi Très-Chrétien, au bras de Talleyrand, " le vice appuyé sur le crime... ¹".

Hâtons-nous d'ajouter, messieurs, que Louis XVIII, plus politique et plus digne, mieux avisé que tout son entourage, ne fut pas longtemps sans se débarrasser de ces deux conseillers, qui lui pesaient horriblement sur les épaules, et que le ministère Talleyrand-Fouché, au bout de quelques semaines, fit place au grand ministère du duc de Richelieu. Nous verrons cela dans une prochaine conférence.

1 — *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1901.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

2^e Tableau : *La Restauration*

(Suite)

M^{gr} l'Archevêque,

M. le Recteur,

Messieurs,

La tâche entreprise par la Restauration, de réconcilier la France de l'ancien régime avec la France moderne et révolutionnaire, était des plus ardues : il y avait entre elles incompatibilité de caractère. Cela me rappelle le passage si connu des saints Évangiles :

“ Personne ne met du vin nouveau dans de vieilles outres ; autrement le vin nouveau rompra les outres, et il se répandra, et les outres seront perdues. Mais il faut mettre le vin nouveau dans des outres neuves...”

Ces vieilles outres, c'était la société de l'ancien régime : avant d'y introduire le régime parlementaire, il eût fallu la renouveler complètement, refaire son esprit et ses mœurs politiques, ce qui était l'œuvre du temps. Les Royalistes, en général, mais surtout ceux qui avaient quitté la France et passé 25 ans dans l'émigration, étaient remplis de vieux préjugés, que les excès de la Révolution avaient profondé-

ment enracinés dans leur âme ; ils ne connaissaient de bon que l'ancien régime.

" Personne, dit encore l'Évangile, buvant du vin vieux, n'en veut aussitôt du nouveau ; car il dit : " Le vieux est meilleur ¹ ".

Aujourd'hui que la société s'est habituée au vin moderne des libertés politiques, il ne serait pas aisé de la ramener à l'ancien régime.

Louis XVIII, à qui incombait la tâche d'acclimater la France au régime constitutionnel, en comprenait parfaitement l'esprit et la pratique. On cite de lui ce mot caractéristique :

" Je dis à mes ministres : — Avez-vous la majorité ? — Oui. — Alors, je vais me promener. — Le lendemain, je dis à mes ministres : — Avez-vous encore la majorité ? — Non. — Alors, allez vous promener ".

On cite encore de lui une autre parole non moins significative, et qui rend bien le sentiment profond qu'il avait de la responsabilité de ses ministres. L'un d'eux se présente un jour à lui avec une mesure pour laquelle il sait que le Roi a quelque répugnance, et il lui demande d'y apposer sa signature. Louis XVIII ne se fait nullement prier ; mais il lui dit : " Ma main signe ; c'est votre tête qui répond ² ".

Réconcilier les Emigrés, les Royalistes ardents et exaltés, avec la monarchie parlementaire, était encore plus difficile après les Cent-Jours qu'auparavant. Le retour de Bonaparte, sa rentrée en France et sa réinstallation sur le trône, la guerre et les malheurs qui avaient suivis, les avaient exaspérés : ils ne voyaient partout que traîtres à punir, que vengeances à exercer. Dans le midi de la France, surtout, où les passions

1 — Luc, V, 37-39, traduction de l'abbé Fillion.

2 — Bardoux, *La duchesse de Duras*.

politiques et religieuses furent toujours si ardentes, régi. : durant plusieurs mois une véritable Terreur. nombre de Bonapartistes, de Républicains et de Huguenots furent victimes de la fureur de certains Royalistes : et comme tout cela se faisait, en apparence, à l'ombre du pavillon aux fleurs de lis, on donna à cette terreur le nom de *Terreur blanche*. Il fallut que le gouvernement intervint pour réprimer le zèle excessif de ses amis et arrêter les massacres.

Louis XVIII, en remontant sur le trône, avait promis l'amnistie à ceux qui s'étaient laissés entraîner dans l'affaire des Cent-Jours : il n'avait excepté du pardon que " les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible ". De là le procès de certains personnages marquants, chers à l'armée, idoles de la France populaire, leur condamnation, leur exécution lamentable, celle de Labédoyère et du maréchal Ney, par exemple.

Aujourd'hui, tout le monde juge sévèrement, et avec raison, " l'absurde chose qu'est un procès politique " ; on n'a pas de peine à reconnaître " l'incurable boiterie de la vieille Thémis, aussitôt qu'elle se fourvoie dans ces fondrières ". Prenons garde, cependant, messieurs ; et rappelons-nous que pour apprécier avec équité les hommes et les choses du passé, il faut tenir compte de l'esprit de leur époque : j'admire, à ce sujet, le petit passage suivant de M. de Vogüé sur la sentence du maréchal Ney :

" On lit, dit-il, au bas de cette pièce, la grande signature de Chateaubriand ; on y lit beaucoup d'autres noms qui furent portés par des gens de cœur et d'honneur. Répétons-le encore une fois : nous devons déplorer l'entraînement de ces hommes, nous pouvons condamner leur acte ; nous n'avons pas le droit de condamner leurs consciences, parce qu'il nous est impossible de nous replacer dans leur état d'esprit ¹ ".

1 — M. de Vogüé, *Heures d'histoire*.

" Leur état d'esprit ", messieurs, ce qu'ils sentaient, ce qu'ils éprouvaient, en voyant l'abîme de maux où l'affaire des Cent-Jours avait replongé leur malheureuse patrie : la France foulée aux pieds par douze cent mille soldats étrangers ; Paris et toutes les grandes villes du Royaume occupées par l'ennemi ; l'armée française, reculée au delà de la Loire, comme indigne de défendre le pays, et remplacée par une armée étrangère de 150,000 hommes, que la France devait subir et entretenir à ses frais durant cinq ans, ces cinq années pouvant être réduites à trois, moyennant bonne conduite ; la France, condamnée à payer 700 millions d'indemnité de guerre, plus 400 millions de réclamations particulières ; la France, mutilée dans son territoire, et menacée de malheurs encore plus grands ; les souverains de l'Europe, leurs généraux, leurs ministres, installés dans sa capitale, vivant aux dépens des particuliers, se repaissant de leurs infortunes ; Louis XVIII, abreuvé d'amertumes et d'outrages, supportant tout, cependant, avec dignité, avec une héroïque patience.

Mais cette patience, pouvait-on l'exiger de tous les Français ? Leur rage et leur exaspération contre les instigateurs et les auteurs de tous ces maux étaient au delà de tout ce qu'on peut dire.

Louis XVIII lui-même, tout décliné qu'il fût à patienter, ne pouvait quelquefois s'empêcher de protester vivement : son patriotisme se révoltait ; il eut souvent des mouvements admirables. Un jour, il apprend que Blücher, le farouche Blücher, veut faire sauter le pont Iéna, dont le nom lui rappelle de si enivrants souvenirs : " Eh ! bien, dit le Roi avec dignité, s'il veut mettre sa menace à exécution, j'irai m'asseoir sur le pont Iéna ; et s'il sante, je sauterai avec lui, et m'ensevelirai sous ses débris ". Blücher renonça à son hideux projet.

Un des premiers actes de Louis XVIII, après sa rentrée à Paris, avait été de dissoudre les Chambres, qui avaient

coopéré à l'œuvre néfaste des Cent-Jours, et de convoquer les collèges électoraux du pays pour procéder à de nouvelles élections. La France fit ces élections dans l'état d'âme où elle se trouvait, c'est-à-dire, en haine de la révolution, de l'anarchie, du bonapartisme : nous avons vu quelque chose d'analogue, de nos jours, au lendemain de la guerre franco-prussienne. Les élections du 13 juillet 1815 donnèrent au pays une assemblée tout à fait royaliste : on n'y voyait qu'une infime minorité d'opposition. Le Roi, tout étonné de trouver en France, après 25 ans de révolutions, tant d'éléments d'ordre et de sagesse, s'écria : " Vraiment, une pareille Chambre est introuvable " ! Le nom lui est resté dans l'histoire.

La Chambre introuvable était honnête, religieuse, toute dévouée au Roi, et avec cela très indépendante ; mais elle avait les défauts de ses qualités : elle se montra souvent intransigeante, revêche, et trop peu disposée à donner satisfaction aux exigences raisonnables des temps. Nous verrons le sort auquel elle se condamna inévitablement par son intolérance.

En attendant, elle fit du bien, et le premier résultat de sa présence dans les conseils du Souverain, fut de le débarrasser du ministère qu'on lui avait presque imposé. Comme le dit si bien M. de Larcy, " l'ombre seule de la Chambre fit fuir ce ministère ". Talleyrand et Fouché n'attendirent pas même son verdict : se sentant perdus d'avance, ils offrirent leur démission, et le Roi s'empressa de l'accepter :

" Il portait avec peine, écrit Talleyrand dans ses *Mémoires*, le fardeau de la reconnaissance qu'il sentait me devoir ".

Eh ! bien, sait-on jusqu'à quel point Louis XVIII se montra ingrat envers Talleyrand ? Jusqu'à lui procurer une sinécure de 100,000 francs par année !

1 — M. de Larcy, *La Restauration*.

Défions-nous des Mémoires, messieurs ; il est rare que leurs auteurs n'y travaillent pas, sans vergogne, à leur propre canonicisation.

Le duc de Richelieu, appelé par Louis XVIII à former son ministère, était l'idéal du gentilhomme. Désintéressé et modeste, à la fois timide et courageux, simple et grand, il acceptait les institutions et la société nouvelles par droiture et par bon sens, non par goût ni intérêt. C'est, non pas la plus brillante, mais peut-être la plus pure et la plus noble figure de l'aristocratie royaliste. Il était admirablement choisi pour gouverner la France nouvelle au nom de la France ancienne et pour les réconcilier toutes deux.

Il ne possédait pas cette énergie, cette volonté de fer du Cardinal qui le premier rendit illustre le nom de sa famille ; il n'avait pas même l'habileté et la finesse d'un Mazarin ou d'un Talleyrand ; il eut encore moins l'audace et l'absence de scrupules qui firent la fortune d'un Cavour et d'un Bismark. Moins bien doué que tous ces personnages fameux à des titres si divers, il fit plus qu'eux peut-être pour le bonheur des deux patries qu'il servit tour à tour, la Russie et la France.

Ce qui lui manquait le plus, c'était l'ambition, " ce puissant stimulant qui double les facultés des hommes d'Etat, et sans lequel la plus haute vertu ne leur donne pas la force suffisante pour porter longtemps le fardeau du pouvoir ¹ ".

Il n'accepta le pouvoir qu'avec la plus grande répugnance. Ecrivait à son ami l'abbé Nicolle :

" Le sort en est jeté, dit-il ; j'ai cédé aux ordres du Roi, aux instances de l'Empereur, et à la voix publique, qui,

1 — Viel-Castel, *La Restauration*.

j'ignore pourquoi, m'a appelé au ministère dans le moment le plus affreux ; c'est ce qui m'a fait accepter. Il y eût eu de la lâcheté à abandonner ce malheureux Roi, dans l'horrible position où il se trouve... Je ne vous exhorte pas à revenir en France ¹ ; nous sommes sur un volcan. Adieu, M. l'abbé ; priez le Bon Dieu pour moi, je n'eus jamais si besoin qu'il vienne à mon aide... Pauvre France ! ... L'homme est posé par la Providence au haut d'une montagne, d'où elle le pousse et le fait rouler jusqu'en bas, sans qu'il puisse s'arrêter ; puisse-je ne pas tomber, avec la chose publique, au fond du précipice..." !

De son côté, M^{me} de Staël, écrivant à Richelieu pour l'encourager : " Quelle gloire, lui disait-elle, et, ce qui vaut mieux, quelle jouissance du cœur n'aurez-vous pas, si vous nous refaites une patrie ! Le problème consiste dans l'intégrité de la France, le départ des étrangers, et la constitution anglaise franchement et sûrement établie. Cette trinité de bonheur vous sera-t-elle accordée par le Bon Dieu...² " ?

Emigré en Russie dès avant 89, Richelieu s'était acquis l'estime du Czar, qui lui avait confié l'administration d'un vaste pays, la Crimée. Sur ce théâtre, illustré plus tard par une des grandes guerres des temps modernes, il déploya des talents auxquels rien, ni dans son éducation, ni dans son entourage, ne semblait l'avoir préparé. D'un pays désert, inhabité, sans culture, il réussit à faire une province peuplée, fertile, justement qualifiée de grenier de l'Empire russe. Par ses soins, un village de quelques centaines de feux, à peine fréquenté par de pauvres pêcheurs, devint bientôt une opulente cité, un port de premier ordre ; et dès 1828, Odessa élevait une statue à son fondateur, dont le nom est encore populaire sur ces rivages lointains.

1 — L'abbé Nicolle était encore en Crimée.

2 — Crousaz-Crétet, *Le duc de Richelieu en Russie et en France*

Il me semble que les ossements de Richelieu durent tréssaillir, lorsque la France, dans la guerre de Crimée, unie aux Anglais par une de ces alliances hybrides qui n'ont rien de naturel, alla exécuter dans ce pays lointain justement la contre-partie de son œuvre.

Le duc de Richelieu est un des précurseurs de cette alliance russe dont la résurrection fait battre, de nos jours, tous les cœurs français, tant il y a d'affinité entre la race Slave et la nôtre ! Il comprit que les deux peuples, unis par les liens d'une solide amitié, seraient maîtres des destinées de l'Europe.

Son amitié avec Alexandre valut à la France des avantages incalculables. Ce que Talleyrand n'avait pu gagner, parce qu'il avait froissé le Czar au Congrès de Vienne, il l'obtint. Les puissances continentales avaient décidé d'enlever à la France l'Alsace et la Lorraine ; Alexandre les fit renoncer, non sans peine, à cet odieux projet ; et il remit lui-même à Richelieu, comme un trophée, la carte où elles avaient tracé d'avance la nouvelle frontière de la France, d'après leurs vues : " Voilà à quoi nous avons échappé " ! lui dit-il avec une exquise bonne grâce :

" J'ai vu de mes propres yeux, écrit Chateaubriand, cette carte du Styx entre les mains de M^{me} de Montcalm, sœur du noble négociateur ¹ ".

La France, il est vrai, perdait plusieurs autres parties de son territoire ; elle avait une énorme indemnité de guerre à payer ; elle restait occupée par une armée étrangère : et ce fut la mort dans l'âme que le duc de Richelieu se vit obligé d'apposer sa signature au traité de paix du 20 novembre 1815. Mais du moins il avait réussi à faire réduire l'indemnité ; puis il avait l'espoir que par l'influence du Czar la durée de l'occupation du pays serait abrégée. Aussi le Roi, comptant sur la bonne fortune de son ministre et sur le dévouement

1 — M. de Larcy, *La Restauration*.

de son peuple, pouvait-il dire, avec une vraie émotion, dans son discours aux Chambres :

“ Roi d'un autre pays, j'aurais pu perdre l'espérance ; mais le Roi de France ne désespère jamais avec des Français ; qu'ils ne forment qu'un faisceau, et nos malheurs se répareront ¹ ”.

Ils se réparèrent en effet, avec un bonheur qui n'a d'égal que celui dont nous avons été témoins, de nos jours, après la guerre franco-prussienne : l'indemnité de guerre fut payée avec une ponctualité toute française ; et le 18 octobre 1818, moins de trois ans après le traité dont je viens de parler, se tenait le Congrès d'Aix-la-Chapelle : grâce à l'empereur Alexandre, grâce à Pozzo di Borgo, l'ambassadeur russe à Paris, et à son ami Capo d'Istria, le duc de Richelieu obtenait la libération complète de ses pays, et la France rentrait dans le concert européen :

“ Dès que la nouvelle en fut connue à Paris, il y eut explosion de joie ; les journaux de toutes nuances furent unanimes à louer M. de Richelieu de l'heureux résultat obtenu par sa loyauté. Louis XVIII lui écrivait pour le remercier : “ J'ai assez vécu, disait-il, puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises ”. Quelle consolation pour le ministre qui avait versé des larmes de colère et de désespoir en mettant son nom au bas du traité du 20 novembre, de rapporter à son Roi la convention qui rendait la France à elle-même ” !

Dans les réjouissances bien légitimes qui eurent lieu à cette occasion aux Tuileries, et auxquelles prirent part tous les membres de la famille royale, l'absence du duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe, fut très remarquable. Commença-t-il déjà à conspirer ? Était-il dès lors prétendant au trône de France ?

1 — Crouzet Crétot, *Le duc de Richelieu en Russie et en France*.

2 — “ Il s'était décidé à parcourir certaines provinces du Royaume pour y recueillir les “ vœux des populations ”, suivant le langage officiel ”. (*Souvenirs et conversations du maréchal Canrobert*).

Le comte d'Artois conspirait de son côté, non pas pour renverser Louis XVIII, mais pour entraver la marche de son ministère, qu'il ne trouvait pas assez royaliste ; et il avait beau jeu, n'ayant qu'à encourager dans cette voie les ultras de la Chambre introuvable. Ceci m'amène à dire un mot de la politique intérieure du ministère Richelieu.

La Chambre introuvable avait élu pour président M. Lainé. " Le véritable esprit de la Restauration se personnifiait dans cet homme, antique par le caractère, le désintéressement et le courage, orateur éloquent, royaliste de cœur, ardemment dévoué aux Bourbons, mais ne séparant pas leur cause de celle d'une liberté sage et raisonnable ; illustré par sa résistance à la tyrannie en 1813 ; grand citoyen que la Providence semblait avoir donné à la Royauté légitime pour être son bon génie, et qui aurait mérité d'en être le sauveur aussi bien que le défenseur ¹ ".

A côté du duc de Richelieu, sur les bancs du Trésor, siège un homme à la physionomie vive et attrayante : c'est Decazes, l'un des plus habiles ministres qu'ait eus la Restauration. Il est véritablement l'âme de la politique intérieure du cabinet. Comme Lainé, il appartient à la bourgeoisie, à cette classe moyenne, industrielle et éclairée, fille de la Révolution ; comme lui aussi, il a donné en maintes occasions des gages éclatants de royalisme : mais il est en même temps " pénétré de la puissance des intérêts nouveaux, et convaincu de la nécessité de s'en faire avant tout des alliés et un appui ". Sa maxime est qu'il faut " royaliser la nation et nationaliser le royalisme ² ". La monarchie, dit-il,

1 — M. de Larcy, *La Restauration*.

2 — " Les Royalistes patriotes croyaient, avec Berryer, qu'au lieu de recommencer les fautes et les malentendus de la Restauration,

doit s'appliquer à devenir nationale, comme elle l'a été aux temps les plus glorieux et les plus féconds de son histoire".

Ce qui fait surtout sa force, c'est qu'il a su inspirer au Roi une confiance entière : " On l'appelait, dit M. Daudet, le maître dirigeant, bien qu'il ne présidât pas le Conseil. Le Roi ne voyait, n'entendait, n'agissait que par lui ¹". Et M. Pasquier, dans ses mémoires : " M. Decazes, dit-il, a véritablement régné sur la France".

Comment était-il parvenu à devenir ainsi le favori, l'homme de confiance du Roi ? Louis XVIII, très désireux d'être informé de l'état des esprits dans le Royaume, de l'attitude et des menées des étrangers, avait pris l'habitude, quand il voulait avoir un renseignement, de mande^r le jeune préfet de la police — ce sont les fonctions que Decazes remplissait tout d'abord — ; et comme celui-ci avait l'intelligence fine et déliée, le caractère aimable et affectueux, la conversation vive et piquante, le Roi fita fort des entretiens, qui devinrent peu à peu quotidiens. Louis XVIII avait toujours eu besoin d'un confident : Blacas fut longtemps ce confident ; la place étant devenue vacante en 1814 par la nomination de Blacas à l'ambassade de Rome, Decazes en hérita. Telle fut l'origine de son inconcevable fortune.

Louis XVIII lui écrivait un jour : " Tout le monde, mon cher fils, — c'est ainsi qu'il l'appelait ordinairement — connaît mon amitié pour vous ; mais beaucoup de gens croient que c'est à cette amitié que vous devez ma confiance. Ils mentent ou se trompent. Vous la devez à ma connaissance approfondie de la droiture de votre cœur, de votre profond attachement à la monarchie légitime, de vos lumières, de votre capacité..."

la monarchie devait s'appliquer à devenir nationale, comme elle l'avait été aux temps les plus glorieux et les plus féconds de son histoire". (*Le Correspondant* du 10 janvier 1902, p. 148).

1 — E. Daudet, *L'ambassade du duc Decazes*.

Voilà l'idée que Louis XVIII avait de Decazes ; ce qui ne l'empêcha pas, en vrai monarque constitutionnel qu'il était, de le mettre plus tard de côté, lorsqu'il s'aperçut qu'il n'avait plus la confiance des Chambres et du pays.

Decazes et ses collègues, tous de la bourgeoisie — Richelieu seul appartenait à l'ancienne aristocratie —, se mirent sérieusement à l'œuvre pour améliorer la situation financière du pays, en vue surtout de le débarrasser de l'occupation étrangère. Mais ils rencontraient à tout instant des obstacles insurmontables de la part de la Chambre introuvable.

On aura une idée de ces obstacles, par le seul fait qu'un certain nombre d'ultra-royalistes soutenaient qu'il ne fallait pas regarder comme dettes légitimes celles qui avaient été contractées par le gouvernement des Cent-Jours : comme s'il eût été possible que l'Etat répudiât ainsi ses obligations !

La Chambre harcelait sans cesse les ministres par ses exigences ; elle aurait voulu voir de suite redresser tous les abus, épurer toutes les administrations. Dans son désir, par exemple, d'avoir une magistrature aussi parfaite que possible, elle alla jusqu'à voter une mesure plus révolutionnaire que conservatrice, qui en détruisait l'inamovibilité : heureusement, cette mesure fut rejetée par la Chambre des Pairs. Par leur intempérance de langage, certains députés soulevaient des tempêtes, et empêchaient cette union de toutes les fractions modérées de la Chambre, qui était le rêve de Louis XVIII et de son ministère :

“ Marchons, disait le Roi, entre la droite et la gauche, en leur tendant la main, et en nous disant que quiconque n'est pas contre nous est avec nous ”.

Bref, les choses en arrivèrent à ce point que Decazes, qui était de plus en plus l'âme du ministère, crut que l'existence de la Chambre introuvable était un obstacle invincible à la marche des affaires. Lui et Lainé réussirent à convaincre

le duc de Richelieu qu'il fallait proposer au Roi de dissoudre le Parlement.

Le droit de dissolution était dans la Charte. Par l'ordonnance du 5 septembre 1816, Louis XVIII proclama donc la dissolution de la Chambre introuvable. Une loi électorale provisoire fut préparée par Lainé ; et c'est d'après cette loi que se firent immédiatement les élections, qui donnèrent au pays une nouvelle Chambre.

Elle était beaucoup plus politique et modérée que l'ancienne : son esprit se personnifiait dans le président de son choix, M. de Serre, l'un des hommes les plus honnêtes, l'un des orateurs les plus sympathiques qu'ait eus la Restauration, " l'homme le plus éloquent de son siècle ¹ ", a dit un écrivain de l'époque. C'est lui qui écrivait un jour à un de ses amis :

" Je n'ai jamais compté que la route du devoir serait semée de fleurs ; mais j'y suis. Priez Dieu qu'il me donne la force de m'y tenir ".

Une des premières mesures dont la nouvelle Chambre eut à s'occuper fut la loi électorale proposée par Lainé : elle fut votée le 5 février 1817. On était bien loin du suffrage universel, à cette époque, bien loin même du suffrage restreint, tel qu'il se pratique généralement aujourd'hui. Quand on songe que l'on croyait faire beaucoup, en créant, par la loi Lainé, 100,000 électeurs dans la France entière !

Et savez-vous à quel âge, dans ces temps héroïques de la Restauration, on devenait éligible ? A 40 ans ; c'est-à-dire, à l'âge où beaucoup de personnes n'ont plus de dents pour mordre un adversaire, plus de cheveux à se laisser arracher !

1 — Comte de Puymaigre, *Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration*.

Ah ! jeunes amis qui m'écoutez, si jamais vous vous sentez un peu froissés dans vos légitimes ambitions, si vous êtes tentés de vous plaindre que vous n'arrivez pas assez vite, songez à Berryer, à Guizot, à Thiers, qui furent obligés d'attendre leurs 40 ans pour entrer en Chambre ; ils n'y purent siéger que tout à fait à la fin de la Restauration.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que si le régime parlementaire, en France, ne donna pas à cette époque toute la mesure de sa valeur, c'est que l'on n'était pas fixé sur un bon système électoral¹. On passa tout le temps de la Restauration à tâtonner autour de quelque projet, oscillant tantôt du côté de la bourgeoisie, tantôt du côté des grands propriétaires, mais n'arrivant jamais au point qui aurait pu donner satisfaction à la véritable France, la France du peuple.

Il faut dire la même chose de la liberté de la presse, cette condition indispensable du régime parlementaire. Le principe en était admis par la Charte, et M. de Serre fit voter par les Chambres une excellente loi pour en assurer l'application. Eh ! bien, cette loi était à tout instant mise de côté, et remplacée par des mesures d'exception, qui soulevaient de vives récriminations dans les camps les plus opposés : le pays était toujours dans le trouble et le malaise.

Je parle de la liberté de la presse, et non de la licence : autant la première est nécessaire dans un gouvernement constitutionnel, autant la seconde doit être réprimée avec vigueur, mais réprimée et jugée comme tous les délits ordinaires :

“ Les lois sur la presse, dit un auteur, n'ont jamais été faites qu'au détriment de la liberté. Il ne faut pas de lois sur la liberté de la presse ; les lois sur la calomnie, sur l'avi-lissement des autorités constituées, sur la provocation au pil-

1 — “ Sous la Restauration, les ministères passèrent leur temps à combattre la presse et à préparer les élections ”. (*Le Marquis de Blosseville*, p. 91).

lage, à l'assassinat, s'appliquent à la presse, comme à la parole, comme à toutes les manières de communiquer une pensée coupable ou d'exciter à une mauvaise action... Ce qui est le plus nécessaire, ajoute avec raison cet auteur, ce n'est pas une loi sur la presse, mais un gouvernement fort et décidé à appliquer les lois ¹".

Et M. Thiers : " La presse, dit-il, peut être illimitée sans danger : il n'y a que la vérité de redoutable ; le faux est impuissant ; plus il s'exagère, plus il s'use ²".

Plus ou moins gauche et sans expérience par rapport aux lois électorales et à la liberté de la presse, le gouvernement de la Restauration fut plus heureux dans le règlement de la question économique et financière, ainsi que dans ses rapports avec l'armée.

Les finances de la France devinrent très prospères sous le le ministère Richelieu-Decazes : elles s'élevèrent à un degré inouï de succès sous celui de M. de Villèle : le 5% qui ne valait que 45 en 1814, se vendait au pair et au delà trois ou quatre ans plus tard.

Quant à l'armée, la loi Gouvion Saint-Cyr, ainsi appelée du nom de son auteur, ministre de la guerre dans le gouvernement de M. Decazes, opéra sa réconciliation complète avec la Royauté. " C'était, dit M. Dareste, une loi admirable, qui est devenue la base de notre système militaire ³". Elle rétablissait la conscription qui avait été abolie en 1814. Pour être nommé sous-officier, il fallait avoir vingt ans accomplis et deux ans de service actif. Les deux tiers des grades de lieutenant et de capitaine étaient conférés d'après l'ancienneté, sans distinction de caste ou d'origine. Sous l'ancien régime, il n'y avait guère que les nobles qui pou-

1 — Paul Gauthier, *Madame de Staël et la République de 1798.*

2 — Thiers, *Histoire de la Révolution.*

3 — Dareste, *Histoire de France.*

vaient aspirer aux grades supérieurs dans l'armée : " Désormais, disait Louis XVIII, chaque soldat saura qu'il porte dans sa giberne le bâton de maréchal ".

Mais que d'opposition cette loi ne rencontra-t-elle pas de la part des anciens nobles, des émigrés, des ultra-royalistes ! que d'obstacles, également, se présentèrent au ministre Richelieu, dans le règlement de la question religieuse ! La charte de Louis XVIII, allant plus loin que le Concordat de 1801, proclamait la Religion catholique, apostolique et romaine " Religion d'Etat ". Les royalistes et les ecclésiastiques trop ardents dont j'ai parlé dans ma dernière conférence en profitèrent pour demander à grands cris que le Concordat de 1801 fût supprimé et remplacé par celui de François I^{er}. On entama à ce sujet de longues négociations avec le Saint-Siège ; et la cour de Rome, malgré ses répugnances, finit par consentir au changement demandé.

Les conséquences étaient immenses : le nombre des évêchés était porté de 50 à 92 : la carte ecclésiastique de la France était toute remaniée : 42 évêques nouveaux furent nommés et institués par le Saint-Siège. Mais quand il fallut pourvoir à leur traitement, on s'aperçut, quoique un peu tard, que le nouveau Concordat avait besoin d'être ratifié par les Chambres françaises : et celles-ci refusèrent absolument leur concours.

Tout était donc remis en question ; les évêques nouvellement institués ne pouvaient prendre possession de leurs sièges ; et la cour de Rome se plaignait amèrement de la situation fautive où on l'avait engagée.

On ne peut douter que cette malheureuse affaire ne fût pour beaucoup dans la détermination que prit Richelieu d'abandonner le pouvoir quelques mois à peine après le grand succès qu'il avait remporté au Congrès d'Aix-la-Chapelle pour la libération du territoire de la France.

Decazes, à la demande du Roi, prit en mains les rênes du gouvernement ; puis, sans trop s'occuper des ultra-royalistes, entama lui-même de nouvelles négociations avec le Saint-Siège : il réussit à obtenir un arrangement. Le gouvernement de Louis XVIII s'engagea à faire tout son possible pour augmenter peu à peu, avec le temps, le nombre des évêchés en France ; et le Pape, de son côté, consentit à ne rien changer, pour le moment, aux circonscriptions diocésaines de 1801, pourvu que les évêques récemment nommés y donnaissent leur consentement. Grâce à l'intervention de M^{or} de Quélen, coadjuteur de Paris, et de quelques autres personnages influents, 37 de ces nouveaux prélats acquiescèrent aux désirs du souverain pontife ; et dans le Consistoire du 23 août 1819, Pie VII déclara maintenir le Concordat de 1801.

Decazes ne tarda pas à remplir son engagement envers le Saint-Siège : dès 1822, le nombre des évêchés français était porté à 80. Puis, pour achever de donner satisfaction à l'Église de France, il fit ériger 500 nouvelles paroisses succursales, allouant aux nouveaux titulaires un traitement convenable. Il accorda en même temps une plus grande liberté aux ordres religieux.

* * *

Mais plus cet habile ministre montrait de décision et d'énergie dans le règlement des affaires, plus il soulevait la jalousie et la haine des ultra-royalistes, qui le voyaient avec dépit affermir de plus en plus son maintien au pouvoir et grandir sans cesse dans l'estime et la confiance du Roi. Leurs journaux étaient remplis de diatribes contre son gouvernement.

Parmi les publicistes exagérés de l'époque, se faisait remarquer le fameux abbé Lamennais. On connaît les tristes écarts de cet homme en matière religieuse : à aucun écrivain, peut-être, ne s'appliqua jamais plus justement qu'à

lui la parole des saintes Écritures : *Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem* ¹. Ses exagérations religieuses n'avaient d'égales que ses exagérations politiques : après avoir prôné la monarchie la plus absolue, il devint plus tard l'apôtre de la démocratie révolutionnaire.

Et ici, je ne puis m'empêcher de citer un petit dialogue qui eut lieu un jour entre cet ecclésiastique intransigeant et l'illustre Berryer, le grand orateur légitimiste, cet esprit si sage et si bien équilibré. Berryer était chez Lamennais, et celui-ci développait à sa manière, c'est-à-dire, avec une grande intempérance de langage, je ne sais quelle thèse. Tout à coup, Berryer ne pouvant se contenir :

" Taisez-vous, lui dit-il, vous me faites peur ! — Et pourquoi ? — Je vois que vous deviendrez chef de secte. — Jamais ! plutôt rentrer dans le sein de ma mère, que de sortir du giron de l'Église. — Je vous dis que vous en sortirez ; je vous en vois sortir. — Et pourquoi ? et comment ? — Pourquoi ? C'est que vous suivez inexorablement vos idées où elles vous mènent, sans qu'aucune considération puisse vous arrêter ; c'est que votre esprit domine tout, sans que rien le domine ".

C'est Berryer lui-même qui raconte quelque part cet incident.

Les ennemis de Decazes avaient juré sa perte. Ils se réunissaient souvent chez le comte d'Artois, et avisaient aux moyens de lui créer le plus d'ennuis possible. D'autres réunions hostiles se tenaient chez un autre personnage important de Paris ; et c'est là que s'organisa la fameuse *Conspiration du Bord de l'eau*, ainsi nommée parce que la résidence de ce personnage s'élevait sur les bords de la Seine : il ne s'agissait de rien moins, parait-il, que de faire enlever de force les deux ministres auxquels on en voulait le plus, Decazes et son collègue Gouvion de Saint-Cyr, puis de les

1— Rom., XII, 3.

enfermer à Vincennes. Heureusement, cet odieux projet n'aboutit point.

Ce qui exaspérait surtout les ennemis de Decazes, c'était de voir arriver en Chambre, à la faveur de sa loi électorale, des députés aux opinions plus ou moins avancées, comme Manuel, Benjamin Constant, Lafayette, le général Foy, et surtout en 1819, l'ex-évêque constitutionnel, le régicide Grégoire. La peur est mauvaise conseillère : à la vue de l'opposition soulevée contre le gouvernement, quelques-uns des collègues de Decazes l'abandonnèrent. Lui, dont les mœurs parlementaires étaient faites depuis longtemps, ne croyait pas devoir s'alarmer outre mesure de la présence en Chambre de députés dangereux, qu'il y avait toujours moyen de combattre avec les armes constitutionnelles.

Il reconstitua aussitôt son cabinet, et continua à diriger les affaires, paraissant plus maître que jamais de la situation. Mais la roche tarpéienne n'est pas loin du Capitole : un incident imprévu vint tout à coup briser la carrière du tout-puissant ministre.

Le dimanche du Carnaval, 13 février 1820, le duc et la duchesse de Berry étaient à l'opéra. Vers onze heures du soir, la princesse ayant manifesté le désir de se retirer, le duc la conduisit à sa voiture. Il regagnait la salle, lorsqu'un garçon sellier, nommé Louvel, lui plongea un poignard dans le cœur : " Je suis assassiné ! s'écria-t-il, je suis mort ! " Il expira, en effet, dans la nuit même.

C'était l'héritier présomptif de la couronne, après Charles X, qui disparaissait.

On ne se figure pas les exagérations, disons le mot, la folie de langage dont le crime de Louvel fut l'occasion. Un député de l'extrême-droite, Clausel de Coussergues, accusa directement de ce crime M. Decazes. La Chambre écarta cette accusation insensée par la question préalable, mais l'accusation n'en continua pas moins à faire son chemin dans

la presse et dans les salons royalistes : " Le poignard qui a frappé le duc de Berry, écrivait Charles Nodier, est une idée libérale ".

" Oui, M. Decazes, s'écriait Martainville dans le *Drapeau blanc*, c'est vous qui avez tué le duc de Berry. Pleurez des larmes de sang ; obtenez que le Ciel vous pardonne, la patrie ne vous pardonnera pas ".

Profitant de l'excitation qui passionnait tous les esprits, le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême se rendirent aux Tuileries, peu de jours après l'assassinat du duc de Berry, et se jetant aux genoux de Louis XVIII, le supplièrent, les larmes aux yeux, de ne point garder un ministre qui, suivant eux, perdait la France et la dynastie.

Decazes aurait-il pu, aurait-il dû tenir tête à l'orage ? Beaucoup l'ont pensé : d'après eux, il aurait dû demander aux Chambres un vote de confiance, continuer avec calme à administrer les affaires, et ne se retirer du pouvoir qu'à un moment de son choix. Il ne le voulut pas : sa dignité personnelle se révoltait à la vue des scènes étranges dont il était témoin. Il donna sa démission ; et c'est à cette occasion que Chateaubriand, de qui on aurait pu attendre un langage plus noble et plus juste, écrivait dans un journal : " Les pieds lui ont glissé dans le sang ; il est tombé ! "

Louis XVIII ne se sépara qu'à regret de son favori : il le créa duc, ministre d'Etat, et le nomma ambassadeur à Londres.

Sur les instances pressantes et réitérées du Roi, le duc de Richelieu consentit à reprendre la direction des affaires, mais avec la promesse formelle du comte d'Artois que ni lui ni ses amis ne conspireraient contre son administration. Cette promesse ne fut pas tenue : il était trop dans les habitudes du prince d'intervenir secrètement dans toutes les affaires ; et

quant aux amis qui le fréquentaient, ils étaient trop ardents pour qu'il pût les contrôler :

“ Je lui fis observer, écrivait un jour Pozzo di Borgo, que son intervention dans les affaires d'Etat et dans les changements ministériels perdrait la monarchie et sa famille ¹ ”.

Richelieu avait aussi exigé du Roi la promesse qu'il ne permettrait pas à Decazes de rester à Paris. C'était beaucoup demander à un prince qui s'était accoutumé à voir son favori tous les jours et même plusieurs fois le jour. Mais Richelieu, sachant la haine qu'un certain nombre de royalistes avaient vouée à Decazes, se figurait que la présence seule de son ancien collègue à Paris lui causerait mille embarras. Il avait donc fait de son éloignement de la capitale une condition *sine qua non* de sa rentrée aux affaires.

Louis XVIII fut fidèle à sa promesse. Jamais souverain ne se montra plus loyal envers ses ministres. Il a promis à Richelieu de tenir Decazes loin de Paris ; et Richelieu en a fait une question d'Etat : Louis XVIII oblige Decazes à partir le plus tôt possible pour son ambassade de Londres. Quand il y est rendu, il lui écrit souvent, et toujours dans les termes de la plus affectueuse amitié ; mais il ne veut pas qu'il songe à revenir en France. Decazes s'acquitte admirablement de ses fonctions d'ambassadeur auprès du gouvernement anglais ; mais l'ennui du pays natal vient quelquefois l'assiéger : il ne peut cependant que regarder de loin la terre promise.

Un jour, sa femme étant tombée gravement malade, tous les médecins sont d'accord pour prescrire à Decazes de la conduire aux eaux minérales du midi de la France. Le duc se hasarde à en demander timidement la permission au Roi. Louis XVIII ne peut décemment lui refuser cette permission ; mais il l'avertit qu'en passant à Paris son séjour devra être

1 — Crousaz-Crétet, *Le duc de Richelieu en Russie et en France.*

très limité, et ne pourra, sous aucun prétexte que ce soit, dépasser la huitaine : durant ce temps, il le recevra avec plaisir comme dans les beaux jours d'autrefois ; mais passé huit jours, sa porte lui sera impitoyablement fermée : ainsi le veut la raison d'Etat. Il tint parole : Decazes vit le Roi le temps convenu, et fut reçu avec beaucoup d'affection ; mais ayant été obligé de prolonger son séjour à Paris de quelques semaines, il ne put, pour aucune considération, être admis de nouveau à la cour. Tout n'est pas rose dans la vie des grands du monde :

“ Je ne crois pas, écrit M. Daudet, qu'il existe dans l'histoire pareil exemple d'un homme jeune, actif, entreprenant, plein d'idées, et prompt aux initiatives, jadis monté si haut et subitement tombé si bas, alors que les causes de sa déchéance n'ont pas revêtu un seul instant le caractère d'une disgrâce éclatante et formelle. Decazes est pair de France ; il est ambassadeur : le Roi l'accueille paternellement, lui écrit et lui parle comme à un fils chéri ; il continue à intimider ses adversaires ; ils redoutent les effets de la faveur apparente dont il jouit ; et cependant il ne peut plus rien. L'affection que Louis XVIII lui témoigne maintenant est purement platonique. Le jour approche où les preuves s'en espaceront de plus en plus, où la plume qui a noirci pour lui tant de papier et y répandit à son intention tant de phrases chaleureuses et tendres ne craindra pas de lui écrire : — Il m'est impossible de te recevoir !

“ C'est l'heure la plus triste de sa vie, jusque-là si brillante. Sa jeune femme se meurt ; le désespoir auquel il est en proie s'envenime et s'assombrit des cruelles réflexions dont la décroissance de sa faveur, révélation des intrigues et du triomphe de ses ennemis, emplit sa pensée. . . . La disgrâce de Decazes, déjà commencée, fut promptement consommée par

la faveur envahissante et victorieuse de la comtesse du Cayla ¹”.

Mais n'anticipons pas.

En frappant le fils cadet du comte d'Artois, Louvel avait espéré anéantir la Branche aînée des Bourbons; mais sept mois après la mort du duc de Berry, la duchesse mit au monde un fils, qui reçut le titre de duc de Bordeaux. Cette naissance, qui comblait les vœux des royalistes, excita leur enthousiasme: Lamartine et Victor Hugo saluèrent dans le nouveau-né “ l'enfant du miracle, l'enfant de l'Europe.” Au moyen d'une souscription nationale, on acquit le château de Chambord, qui fut offert au jeune prince au nom de la France.

A cause de l'assassinat du duc de Berry, Richelieu se crut obligé de recourir aux lois d'exception: il proposa et fit accepter par les Chambres la suspension temporaire de la liberté individuelle, ainsi que la censure pour les journaux. Puis il présenta une nouvelle loi électorale, à sa manière. Cette loi, dont je n'entreprendrai pas d'expliquer le mécanisme, était absolument la contre-partie de l'ancienne, et faisait passer les élections, de la bourgeoisie aisée, entre les mains de dix ou douze mille grands propriétaires. Elle souleva dans la Chambre des députés de longs et violents débats, et provoqua au dehors de terribles émeutes. Elle fut votée cependant par la majorité du Parlement; et c'est d'après cette nouvelle loi que se firent les élections partielles de 1820, qui donnèrent à la Chambre des députés une très forte majorité royaliste.

Eh! bien, ces royalistes, malgré toutes les avances que Richelieu leur avait faites, se défiaient de lui et le trouvaient trop modéré. Royaliste sincère lui-même, ainsi que tous ses collègues, jamais il ne put gagner complètement leur con-

1 — E. Daudet, *L'ambassade du duc Decazes.*

fiance : il était échoué du libéralisme de Decazes. Dès le début de la session de 1821, il put se convaincre qu'il n'aurait pas leur concours franc et loyal. Une insurrection ayant éclaté en Espagne, et détrôné le roi Bourbon Ferdinand VII, Louis XVIII n'étant pas encore décidé à intervenir, ne crut pas devoir faire allusion à cet événement dans son discours d'ouverture de la session. La Chambre osa lui dire dans son adresse :

“ Nous nous félicitons, Sire, de nos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne ”.

Le Roi ressentit vivement ce qu'il y avait de blessant dans ces remarques : il répondit avec fierté :

“ Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de mon nom et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions ”.

Le duc de Richelieu ne fut pas moins blessé que le Roi : il patienta, cependant ; et dans le désir de satisfaire les royalistes, il fit appel à la loyauté d'hommes clairvoyants comme MM. de Villèle et Corbière : ces deux députés de la droite acceptèrent d'entrer dans son cabinet comme ministres sans portefeuille.

Mais on n'en continua pas moins à conspirer chez le comte d'Artois. Il n'y a pas de trucs auxquels on n'eût recours pour renverser le ministère Richelieu ; et le plus étrange fut sans contredit celui où fut impliquée cette comtesse du Cayla, que j'ai nommée tout à l'heure. Le vieux roi, privé de ses favoris Blacas et Decazes, s'était attaché, d'une manière

purement platonique, à cette personne, qui lui avait été présentée un jour par hasard, qu'il recevait souvent chez lui, et qui avait capté sa confiance¹. " Les partisans et les amis du comte d'Artois réussirent, à force de flatteries, à accaparer M^{me} du Cayla, et s'en servirent pour modifier les dispositions de Louis XVIII à l'égard des ultra-royalistes ".

Cela explique la froideur relative que le Roi avait témoigné à Decazes, lors de son passage à Paris : cela explique également la facilité avec laquelle il finit par se désintéresser du bon duc de Richelieu lui-même, qui n'avait pourtant accepté le pouvoir que sur ses instances ; et lorsque le duc lui offrit sa démission vers la fin de 1821, Louis XVIII s'empessa de l'accepter, et invita M. de Villèle à former son ministère : M^{me} du Cayla avait tout arrangé d'avance en petit comité.

Richelieu ne survécut que quelques mois à sa disgrâce, et mourut à son château de Courteilles, le 17 mai 1822 :

" Tout bon Français lui donnera des regrets ", écrivait M. de Serre.

" En lui, a dit M. Villemain, l'honnête homme soutenait et agrandissait l'homme d'Etat ".

" C'est une perte pour la France, écrivait à Chateaubriand la duchesse de Duras. Sa vie était une sécurité. Dans une crise, c'est autour de lui que les opinions se fussent ralliées. Il n'était pas l'homme de tous les jours, il l'a trop prouvé ; mais il était l'homme des grandes circonstances, parce que sa droiture et sa loyauté n'étaient contestées par personne. On se fiait à lui, et aux yeux des étrangers il était un homme " 2.

Je n'entreprendrai pas ce soir de parler du ministère Vil-

1 — " Louis XVIII, connu dans sa jeunesse pour sa réserve à l'égard de toutes les femmes, avait subi, dans ses vieux jours, l'influence platonique, mais très puissante néanmoins, d'une intrigante ". (*Charles X et ses nouveaux historiens*, par le comte de Ludre).

2 — Bardoux, *La duchesse de Duras*.

lèle, qui dura sept ans, dont deux seulement du temps de Louis XVIII. Il vaut mieux le garder tout d'un bloc pour la troisième et dernière conférence où j'exposerai le règne de Charles X.

* * *

Louis XVIII survécut deux ans à son grand ministre le duc de Richelieu, et mourut à Versailles le 16 septembre 1824, après avoir reçu chrétiennement les sacrements de l'Eglise; il était âgé de 69 ans. On a prétendu qu'il était quelque peu libre-penseur. Je pense que cela vient de ce qu'on ne le trouvait pas aussi expansif en matière religieuse que son frère Charles X; il était froid et réservé en cela comme en toutes choses, quoique sincèrement religieux. Une note laissée par quelqu'un qui vivait dans son intimité, dit expressément: " Il était profondément religieux, et communiait régulièrement aux grandes fêtes de l'année ¹ ".

Ce prince a été appelé " l'Auguste du 19^e siècle ² ". Le mot est peut-être un peu fort. On doit avouer, cependant, que son règne de dix ans fut véritablement pour la France, épuisée par la Révolution et les guerres de l'Empire, un règne réparateur.

Le pays était ruiné, le territoire envahi, la dette immense, et le trésor vide: à force d'économie et de probité, le gouvernement de Louis XVIII rendit prospères les finances de la France: l'industrie, l'agriculture et le commerce prospérèrent également.

Il était difficile, à cette époque, d'établir en France un gouvernement parlementaire; et cependant la Restauration y réussit, sinon d'une manière parfaite, du moins dans une mesure très satisfaisante.

1 — *Le Correspondant* de 1877, II, 406.

2 — M. de Larcy, *La Restauration*.

L'idée fixe de la grandeur, de l'antiquité, de la majesté de sa race donnait à Louis XVIII un véritable empire. Les généraux même de Bonaparte le confessaient : ils étaient plus intimidés devant ce vieillard imposant que devant le maître terrible qui les avait commandés dans tant de batailles.

Fils de Louis XIV, et homme de son temps, il avait le double sentiment de sa dignité et de ses devoirs ; et il resta, en définitive, pour la France le modèle des monarques constitutionnels.

* * *

Saluons ici, messieurs, en terminant, saluons une dernière fois le grand homme auquel il avait succédé sur le trône de France, et qui ne mourut que deux ou trois ans avant lui, là-bas, sur le rocher de Sainte-Hélène, petite île de quatre lieues de longueur sur quatre et demie de largeur, perdue au milieu de l'Atlantique, entre l'Afrique et l'Amérique, entourée de côtes élevées et inabornables, où l'on ne peut arriver que par un seul point. Bonaparte y descendit à la mi-octobre 1815, sous la garde de son geôlier sir Hudson Lowe, et y mourut le 5 mai 1821, muni de tous les sacrements de l'Église :

“ Général, disait-il à Montholon, quelques instants avant de rendre l'esprit, je suis heureux d'avoir rempli mes devoirs de chrétien ; je vous souhaite à la mort le même bonheur ”.

Le gouvernement de Louis-Philippe obtint de l'Angleterre, en 1840, que ses restes mortels fussent apportés à Paris pour y être inhumés, conformément au vœu qu'il avait exprimé :

“ Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, près de ce peuple français que j'ai tant aimé ”.

Quel est le voyageur qui, visitant la capitale de la France, ne se rend pas aux Invalides pour y voir et admirer le tombeau de ce grand homme ?

Le colonel Charras, parlant quelque part de Bonaparte :
" Il appliquait, dit-il, les forces de son esprit à se persuader que ses désirs étaient des réalités...¹ "

Cela est vrai surtout de Bonaparte à Sainte-Hélène : durant les cinq ans et demi qu'il vécut sur ce rocher lointain, il dicta une infinité de choses aux amis fidèles qui l'entouraient, expliquant à son avantage les incidents les plus difficiles de sa carrière, disposant tout au point de vue de sa gloire, arrangeant et façonnant sa vie pour l'immortalité, composant en un mot cette légende napoléonienne, qui est devenu le thème des chansons de Béranger, des écrits de Paul-Louis Courier et de tant d'autres.

Il paraissait n'oublier qu'une chose, c'est qu'il avait laissé en Europe des documents officiels, sa correspondance, par exemple, qui contrôlait, rectifiait, démentait cette légende, et mettait les faits dans leur vrai jour :

" La légende n'a qu'un temps, écrit M. Dareste, l'histoire ne prescrit pas ses droits. Une heure vient où elle les retrouve, et où elle peut, tout en admirant le plus grand de ses grands hommes, lui retourner à son tour l'apostrophe qu'il lançait au Directoire : " Qu'avez-vous fait de la France ? " ?

Eh ! bien, malgré tout, messieurs, la légende napoléonienne reste, et elle restera toujours dans l'imagination des peuples, même chez les classes éclairées, parce qu'elle repose sur des faits d'une nature grandiose et sublime, qui dépassent infiniment les événements ordinaires. Les détails seuls peuvent prêter à la critique : l'ensemble est quelque chose de grand et d'admirable, où l'esprit humain aime à se reporter dans les jours de défaillance, où l'art ira toujours puiser comme à une source intarissable d'inspiration.

1 — Charras, *Histoire de la campagne de 1815 : Waterloo.*

2 — Dareste, *Histoire de France.*

Voyez les tableaux d'Horace Vernet, qui ornent le palais de Versailles : qui ne s'arrête avec admiration devant ces pages d'histoire qui lui rappellent tant de glorieux faits d'armes, tant de victoires incomparables ? Qui ne se sentirait profondément ému en présence des *Adieux de Fontainebleau*, ou de la scène si touchante et si délirante du *Retour de l'île d'Elbe* ?

Oui, quoi qu'on ait dit et écrit sur la légende napoléonienne, Bonaparte restera toujours dans la mémoire des hommes comme l'un des personnages les plus extraordinaires et les plus étonnants qui aient jamais passé dans le monde.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

2^e Tableau : *La Restauration*

(Suite et fin)

M^{gr} l'Archevêque,

M. le Recteur,

Messieurs,

On prête à Louis XVIII un mot charmant, qu'il aurait prononcé lorsqu'ayant accepté la démission du duc de Richelieu, il se vit obligé d'appeler aux affaires M. de Villèle :

“ Je suis bien aise de voir de mon vivant comment les choses se passeront après ma mort ”.

Ce n'est pas qu'il doutât de l'aptitude de M. de Villèle aux affaires : au contraire, il en était convaincu. Mais il se demandait comment le ministre pourrait gouverner avec son parti, s'il pourrait le diriger, le discipliner, en faire un parti vraiment parlementaire. Il n'y a pas de pires élèves que ceux qui ne veulent pas apprendre. Or, bon nombre de royalistes n'avaient jamais accepté franchement la Charte ni le régime constitutionnel. C'étaient des hommes d'ancien régime, qui voulaient rester ce qu'ils étaient.

Le roi se flattait en vain “ de voir de son vivant comment les choses se passeraient après sa mort ”. Il y a une différence sensible entre le ministère de M. de Villèle sous le

règne de ce prince si sage, si politique, et le même ministère continué sous Charles X. Sous Louis XVIII, le cabinet se sentait soutenu et fortifié par l'appui du roi, qui ne vacillait jamais : avec Charles X, au contraire, on n'était jamais sûr qu'il n'y avait pas un autre ministère occulte, dans les coulisses ¹.

M. de Villèle, comme Decazes, était du midi de la France, et appartenait, lui aussi, à cette bourgeoisie influente et éclairée, que la Révolution mit en relief, et dont une partie considérable s'était sincèrement ralliée aux Bourbons ². Voici son portrait, au physique, d'après Thureau-Dangin :

" Gentilhomme de Toulouse, d'un nom obscur, d'apparence assez terne et chétive, petit, mince, aux traits aigus, à l'accent nasillard, modeste et simple dans sa manière d'être, dont l'allure, un peu gauche et provinciale, n'avait ni l'élégance des seigneurs de cour, ni l'aisance du Parisien ; en un mot, n'offrant rien de ce qui attire d'abord la vue ³."

" Il avait, dit M. Daresté, les qualités qu'avaient fort peu les hommes de la droite, et il avait fort peu leurs défauts : jamais chef de parti ne fut plus différent de son parti. Il s'était révélé dès l'origine *debater* d'un grand talent, sachant traiter et mener les affaires, passé maître dans les questions de finances. Il avait le sens politique, le tact et la finesse nécessaires pour conduire, ménager les hommes et ne pas s'assujétir aux gens exclusifs. Sans être un grand esprit ni un grand caractère, il montra beaucoup d'habileté, au début surtout ⁴."

" Je n'ai jamais vu un homme plus adroit, plus délié ; marchant mieux à son but, écrit le comte de Puymaigre ; et

1 — Louis Passy, *Le Marquis de Blossville*.

2 — Edmond Biré, *Les Bourgeois d'autrefois*.

3 — *Le Correspondant* de 1874, t. I, p. 893.

4 — Daresté, *Histoire de France*.

cela sans rien de brillant, sans une phrase ambitieuse, sans clinquant de parole, avec une apparente simplicité... Il était toujours dans la question, il savait serrer le fer et provoquer des réponses précises, il ne souffrait point de divagations. Véritablement admirable par la lucidité de ses perceptions, jugeant tout de suite du fort ou du faible d'une affaire, descendant avec la plus étonnante facilité d'une haute question politique à un détail d'administration, il portait la lumière partout et n'omettait rien" ¹.

Villèle garda pour lui le ministère des finances ; et sous son administration la fortune publique atteignit un haut degré de prospérité.

Corbière, l'ami et l'*alter ego* de Villèle, eut le ministère de l'intérieur. Il était franc et honnête, mais un peu rude et vulgaire, un peu paysan du Danube : sa mauvaise tenue figurait mal à la cour.

Peyronnet, ministre de la justice, était suffisant et tombait facilement dans la déclamation ; mais la vigueur de son caractère et son éloquence pouvaient rendre au ministère les services que Lainé et de Serre avaient rendus aux précédents cabinets.

Trois grands seigneurs furent appelés aux autres ministères, de Bellune, à la Guerre, Clermont-Tonnerre, à la Marine, Mathieu de Montmorency, aux Affaires-Etrangères. On aime à trouver dans le cabinet de M. de Villèle ce digne représentant de la grande famille à laquelle appartenait M^{gr} de Laval ; et à la même époque, un autre Montmorency, Adrien de Montmorency-Laval, l'aïeul du marquis de Lévis qui vint au Canada il y a quelques années, servit la France comme ambassadeur dans presque toutes les cours de l'Europe.

Mathieu de Montmorency avait siégé à la Constituante 25 ans auparavant ; et dans l'enthousiasme de sa jeunesse, il

1 — De Puymaigre, *Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration.*

avait voté, lui de la première noblesse, l'abolition de tous les anciens privilèges. Mais pour avoir voté l'abolition des privilèges, il n'avait pas abdiqué celui de l'honneur : il était "le parfait modèle des preux et le plus vertueux des hommes"¹. Affilié dès sa jeunesse à la Congrégation, qui fit tant de bruit à cette époque, il en était un des membres les plus assidus. Parfaitement compétent, d'ailleurs, pour les fonctions qui lui étaient confiées, ce n'est pas à lui qu'on aurait pu appliquer ce que l'auteur de la *Villette*² disait d'un autre ministre des Affaires-Etrangères³ :

"Toutes ces affaires qui lui sont étrangères,
Heureux l'abbé qui s'en est

J'ai nommé la *Congrégation*. Qu'était donc cette Société, prétend le secret, à laquelle on fit tant de mal au gouvernement et au Roi ? Tout simplement une association pour la prière et les bonnes œuvres, fondée au commencement du siècle par un bon prêtre, le P. Delpuits, dans le but surtout de protéger les jeunes gens de bonne famille qui arrivaient à Paris pour y suivre les cours et s'y préparer aux différentes carrières. Ils se réunissaient pour entendre de bonnes et solides prédications, pour se livrer ensemble aux exercices de la prière, et s'exciter à la pratique des bonnes œuvres envers le prochain⁴. Quel mal pouvait-il y avoir à cela ? et quel danger pour la société ? La société civile n'a-t-elle pas, au contraire, tout à gagner à voir se former dans son sein de bons et honnêtes citoyens ?

1 — Bardoux, *La duchesse de Duras*.

2 — Un des nombreux poèmes satyriques qui furent composés à cette époque (1826) contre le ministère Villèle. Il avait pour auteur Joseph Méry. (*Mes Mémoires*, par A. de Pontmartin).

3 — Le comte de Damas.

4 — Antonin Lirac, *La guerre aux Jésuites sous la Restauration*.

A la Congrégation se rattachaient plusieurs autres associations, ayant toutes des buts très louables, comme, par exemple, la Société des Bonnes-Etudes : et par extension toutes ces sociétés étaient comprises sous le nom général de *Congrégation*.

Eh ! bien, c'est cette Congrégation, répandue bientôt un peu partout en France, et répondant si bien aux besoins religieux et sociaux de l'époque, qui finit par porter ombrage à certains hommes d'Etat :

Y eut-il quelquefois des abus dans les réunions de la Congrégation ? En profita-t-on pour faire de la politique sous des apparences religieuses ? C'est possible : de quoi n'abuse-t-on pas en ce monde ¹ ?

M. de Villèle avait deux membres de la Congrégation dans son cabinet, Montmorancy et Corbière : il n'en fallait pas davantage pour soulever contre lui tous les voltairiens et les franc-maçons. D'un autre côté, beaucoup de royalistes se défiaient "de son génie de renard" : c'est l'expression d'un d'entre eux, M. Laurentie ². Villèle était donc suspect et aux uns et aux autres.

La Compagnie de Jésus, dissoute par le pape Clément XIV, avait été relevée par Pie VII, sitôt après son retour de Fontainebleau ; et les Jésuites en profitèrent pour reparaitre en France. Encore un spectre épouvantable avec lequel on réussit à faire peur à nombre de personnes. Ce sont les Jésuites qui dirigeaient la Congrégation ; et le gouvernement était à la remorque des Jésuites ! Ils étaient à peine 400 dans toute la France en 1825 : ils avaient en tout huit collèges ou petits séminaires : puis ils donnaient des missions,

¹ — M. de Carné, *Souvenirs de jeunesse*. — A. de Pontmartin, *Mes Mémoires*.

² — Laurentie, *Souvenirs inédits*, cité par Louis Passy dans *Le Marquis de Blossville*.

afin de réveiller un peu la foi et le sentiment religieux dans les campagnes. On prétendit qu'ils profitaient de ces missions et de leurs collèges pour faire de la politique ! Leurs résidences de Montrouge, surtout, et de Saint-Acheul étaient regardées comme des foyers de pestilence : on faisait un grand détour pour ne pas passer par là... ¹ !

Mais n'anticipons pas.



Avant de prendre ombrage de la Congrégation et des Jésuites, le gouvernement de la Restauration s'effraya, et à bon droit, du grand nombre de sociétés secrètes qui infestaient le royaume, et menaçaient la sécurité de l'État. En arrivant au pouvoir, M. de Villèle constata l'existence de plusieurs conspirations civiles et militaires prêtes à éclater ; mais en déployant de la vigueur et de la résolution, il fit avorter tous ces projets, et rétablit partout le règne de la paix.

Puis il proposa une loi rigoureuse contre la presse. J'ai déjà dit que, malheureusement, sur cette question, comme sur celle d'un bon système électoral, on en était encore aux tâtonnements. Dans le cas actuel, c'est la Chambre des Pairs qui sauva M. de Villèle, en apportant des adoucissements nécessaires à son projet de loi. Moins passionnée que celle des Députés, jugeant de plus haut, appréciant les choses avec plus de sang-froid, elle commença à jeter dans la balance gouvernementale un poids régulateur qui contribua singulièrement à assurer la marche de la Restauration, et à l'empêcher de dévier.

Du reste, les affaires étrangères vinrent tout à coup apporter une diversion au cours ordinaire des choses. Une révolution avait éclaté en Espagne, dans le but d'imposer au roi Ferdinand une constitution analogue à la Charte fran-

1 — Antonin Lirac, *La guerre aux Jésuites sous la Restauration.*

çaise et aux institutions anglaises : le souverain espagnol était devenu en quelque sorte le prisonnier des Cortès : des bandes royalistes opposées à la nouvelle constitution, parcouraient le pays en tous sens, de Saragosse à Cadix ; d'autres partis, au contraire, favorables au nouveau régime, leur tenaient tête partout : le pays était en proie à une guerre civile.

Un incident grotesque, raconté par un témoin oculaire, donnera une idée de l'état des esprits dans cette péninsule, qu'on a justement appelée " le pays de toutes les surprises " :

" A côté de Quesada, d'Eroles, de Bessières, de Mérino, partisans du roi, s'était levé, dit notre auteur, un homme étrange, un religieux, un Trappiste, qui menait au combat les troupes du roi absolu. Cet homme s'appelait Antonio Marasson ; il avait été soldat au régiment de Murcie. Des passions violentes l'avaient jeté de la caserne dans le couvent, d'où il était sorti pour entrer en campagne. Vêtu d'une robe de moine, portant sur sa poitrine un crucifix, à sa ceinture un sabre, des pistolets et un grand fouet, monté sur un cheval d'une taille peu élevée, il galopait au milieu des populations qui s'agenouillaient devant lui et auxquelles il distribuait des bénédictions.

" Un coup d'éclat allait porter au comble sa popularité. Apprenant que la garnison de Sen d'Urgel ¹ était très faible, il donne rendez-vous à trois chefs de bandes royalistes, et, soutenu par les habitants, qui lui attribuaient une puissance surnaturelle, il ordonne l'assaut de la forteresse. Les paysans tombent à genoux et chantent des hymnes religieux. Les bandes royalistes donnent l'assaut. Le Trappiste s'élance à travers les balles, enlève une tour qui commandait la forteresse, et cette forteresse contenait 60 canons. L'armée de la

¹ — Petite ville de 3000 habitants, place d'armes, siège d'un évêché, dans la Catalogne.

foi créa dans la forteresse d'Urgel le siège d'un contre-gouvernement. C'est ce gouvernement de la régence d'Urgel, qui, au nom de Ferdinand VII, fit appel à l'Europe pour rétablir l'autorité du roi absolu...

“ L'histoire du Trappiste, ajoute notre narrateur, devint une légende, et courut tous les journaux royalistes...¹”.

Un congrès européen s'ouvrit à Vérone : Montmorency et Chateaubriand y représentaient la France. Il y fut décidé qu'il fallait faire des représentations sérieuses au gouvernement espagnol pour l'obliger à rendre la liberté au roi : s'il ne le faisait pas, les ambassadeurs de toutes les puissances devaient se retirer de Madrid.

Mais quant à une intervention armée en Espagne, la France seule paraissait la désirer : et encore, Villèle et Montmorency ne s'en souciaient guère : l'idée, de la part d'un gouvernement constitutionnel, libéral et éclairé, comme celui de la France, d'intervenir en faveur d'un monarque absolu ! Et quel monarque ! Rien de moins sympathique dans sa personne que Ferdinand VII : qu'on en juge par le portrait qu'en a laissé un secrétaire d'ambassade, M. de Carné, qui l'avait vu de ses propres yeux :

“ Un prince égoïste, dit-il, au cœur sans pitié, aux mœurs vulgaires, et d'un aspect tellement repoussant, qu'on eût dit un vieux taureau portant une tête d'épervier : sorte de Louis XI sans génie, tenant en constante suspicion tous les hommes de quelque valeur...²”.

Mais Ferdinand VII était un Bourbon, cousin de Louis XVIII : le roi tenait à intervenir en sa faveur :

“ Louis XIV a détruit les Pyrénées, disait-il ; je ne les laisserai pas relever ; il a placé ma maison sur le trône

1 — Louis Passy, *Le Marquis de Blossville*.

2 — M. de Carné, *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*.

d'Espagne, je ne l'en laisserai pas tomber. Mon ambassadeur ne doit quitter Madrid que le jour où 100,000 Français s'avanceront pour le remplacer ¹”.

Chateaubriand, qui voyait un rôle à jouer, se fit l'avocat de l'intervention, et y amena M. de Villèle. Il entra dans le cabinet comme ministre des Affaires-Etrangères, à la place de Montmoreney, qui donna sa démission. Pourtant Louis XVIII ne l'aimait pas, pas plus qu'il n'avait d'estime pour Talleyrand : il ne voyait en Chateaubriand qu'un poète, et il disait :

“ Donnez-vous de garde d'admettre un poète dans vos affaires : il perdra tout : ces gens-là ne sont bons à rien ²”.

Il fallait assurément que la guerre d'Espagne lui parût requérir ses services, pour qu'il consentît à son entrée dans le ministère.

Permettez-moi, messieurs, de citer ici quelques lignes de M. de Vogüé, mettant en parallèle Talleyrand et Chateaubriand :

“ Nous avons aujourd'hui, dit-il, — M. de Vogüé écrivait cela en 1892 — les *Mémoires* de Talleyrand, et l'on est stupéfait d'y trouver la preuve que cette vive intelligence n'a rien compris à la Révolution, au changement du monde, à l'avènement de la Démocratie. Il n'a vu dans le cyclone qu'un moment de troubles, au sortir duquel on pouvait rebâtir sa maison comme devant.

“ Chateaubriand, abusé sur le moment immédiat par la fougue de son désir, voyait à distance avec le regard de l'historien, il a merveilleusement deviné les suites nécessaires du cataclysme, la fin de tout ce qu'il aimait, l'orientation nouvelle des peuples. L'aigle, facile à prendre à tous les lacets, quand il se posait sur terre, retrouvait sa vue perçante en relevant son vol dans les hauteurs ³”.

1 — M. de Larcy, *La Restauration*.

2 — Bardoux, *La duchesse de Duras*.

3 — M. de Vogüé, *Heures d'histoire*.

Pour la guerre d'Espagne, qu'il appelait avec fierté " le grand événement politique de sa vie ¹", Chateaubriand avait certainement deviné avec justesse les heureux résultats qu'elle aurait — non pas pour l'Espagne elle-même, ils furent à peu près nuls —, mais pour la France. Le duc d'Angoulême, nommé généralissime des troupes françaises, s'y couvrit de gloire, surtout dans l'affaire de Trocadéro. L'armée, composée de 100,000 hommes, parcourut la péninsule en triomphatrice, et pénétra jusqu'à Cadix, qui était restée fermée aux armées de l'Empire : les anciens soldats de Bonaparte comprirent qu'il n'y avait pas que lui qui pouvait les conduire à la victoire. Cela les attacha à la Restauration ; et la campagne d'Espagne fut le glorieux prélude de celles de Grèce et d'Alger.

Le duc d'Angoulême et son armée victorieuse firent à Paris une entrée triomphale. Un *Te Deum* solennel fut chanté à Notre-Dame ; et une ordonnance décida l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Etoile : les gloires de la Restauration et celles de l'Empire s'embrassent sur ce monument.

* * *

Chateaubriand apportait donc au gouvernement de M. de Villèle le prestige du succès. Il lui apportait également celui de sa gloire littéraire, de sa haute renommée, de son talent prodigieux. Villèle et Chateaubriand, à quels succès magnifiques et durables n'auraient-ils pu prétendre, s'ils se fussent tenus unis ?

" Ces deux hommes, dit Thureau-Dangin, se complétaient l'un l'autre ; le premier, judicieux, habile, exact et positif comme le bon sens ; le second, ayant les grandeurs et les inquiétudes de l'imagination, mais avec un instinct divinatoire, qu'il ne fallait pas dédaigner ¹".

1 — Louis Passy, *Le Marquis de Blossville*.

Malheureusement, au lieu de rester unis, ils se jalouaient. Rien de plus curieux que de les entendre parler l'un de l'autre :

— “ Il n'avait pas, dit Chateaubriand de Villèle, les frivolités utiles, et les qualités assorties ”.

— “ Je ne suis point jaloux de Chateaubriand, disait Villèle. Il a bien plus d'esprit que moi, mais j'ai plus de jugement que lui; et ce n'est pas l'esprit qui emploie le jugement, c'est le jugement qui emploie l'esprit ¹ ”.

Pourtant les membres du gouvernement avaient besoin de rester unis, pour assurer le succès des grands projets que M. de Villèle avait en vue.

La guerre d'Espagne avait réussi; mais la discussion qui l'avait précédée, en Chambre, au sujet du crédit de cent millions que le gouvernement avait demandé pour couvrir les frais de l'expédition, avait laissé une grande irritation dans les esprits et provoqué une scène dont les mauvais effets duraient encore. Manuel, l'orateur de la gauche, député de la Vendée, avait prononcé un discours incendiaire, qui avait exaspéré les royalistes de la droite. Invité à se rétracter, non seulement il avait refusé de le faire, mais il avait encore renchéri sur les passages les plus acerbes de son réquisitoire : et alors, on avait jugé à propos de le faire empoigner par les gendarmes et expulser de la Chambre. Soixante députés de la gauche étaient sortis en même temps que lui : et la Chambre demeurait ainsi mutilée. Villèle se décida à en demander au roi la dissolution ; et de nouvelles élections eurent lieu au commencement de janvier 1824.

Elles attestèrent ce que le gouvernement royal avait gagné en prestige et en faveur par la guerre d'Espagne. La nouvelle Chambre, remplie de royalistes dévoués, ne renfermait

1 — Daresté, *Histoire de France*.

pas vingt opposants de gauche : Villèle en profita pour faire passer une loi qui prolongeait la durée du Parlement à sept ans.

Le triomphe de la Restauration paraissait complet et définitif ; et c'est justement alors que se forma l'orage précurseur des tempêtes qui devaient l'engloutir.

Chose singulière, ce fut à l'occasion d'une mesure qui aurait dû faire bénir à jamais le nom de M. de Villèle. Grâce à son habile gestion des affaires, les finances du royaume se trouvaient dans un état de grande prospérité. Il crut donc le temps venu de réduire l'intérêt de la dette publique, et annonça le projet qu'il caressait depuis longtemps de convertir le 5% en 3%, tout en laissant aux porteurs des billets la liberté de reprendre leur capital, s'ils le préféraient.

“ C'était de sa part un acte de prescience financière, dit M. Duraste ; mais il aurait dû savoir qu'en politique c'est souvent un malheur d'avoir trop tôt raison ”.

Son projet fut accueilli avec indignation par tous les rentiers intéressés au maintien de leurs petits revenus, et souleva une opposition formidable : il mit Paris tout en feu. La loi passa à la Chambre des députés ; mais soumise à la Chambre des Pairs, elle y fut rejetée. Chateaubriand, qui n'avait pas manqué d'en saisir de suite l'impopularité, ne s'était pas donné la peine de la défendre. Villèle en fut gravement froissé ; et le roi, qui, d'avance, n'aimait pas Chateaubriand, ne se fit pas prier pour consentir à sa retraite du ministère. Mais ce qui fut le plus regrettable, c'est que Chateaubriand, par je ne sais quel malentendu, ne reçut pas en temps opportun l'avis de son exclusion du cabinet : il ne l'apprit qu'à la cour, alors qu'il se rendait, suivant son habitude, à une réception officielle ¹.

1 — Edmond Biré, *Les Bourgeois d'autrefois*.

La scission entre lui et Villèle fut profonde. Il déclara au ministère une guerre à mort : " Précipité du pouvoir, et dans une attitude de Titan foudroyé, il devint, dit M. de Larcy, le chef naturel de tous les adversaires du cabinet... Il était de cette race irritable dont les vengeances sont implacables et mortelles : *Genus irritabile vatum* ¹ ".

Il y avait à peine trois mois que Chateaubriand avait quitté le ministère et s'était jeté à corps perdu dans l'opposition, lorsque s'éteignit doucement Louis XVIII.



Charles X succéda à son frère avec cette facilité de transition qui est le principal avantage de l'hérédité de la couronne : mais ses ministres ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils ne pouvaient trouver en lui la même sécurité qu'en Louis XVIII.

Les tenants de l'ancienne noblesse, comptant sur le nouveau roi pour la résurrection de leurs privilèges, l'assiègent de demandes. Pour plaire au roi, M. de Villèle se voit obligé, malgré sa répugnance, de leur faire mille concessions : entre autres choses, il lui faut mettre à la retraite 150 lieutenants et généraux de l'Empire : ce qui lui aliène une partie de l'armée.

Sincèrement religieux, Charles X est assailli de requêtes plus ou moins inconsidérées de la part de certains prélats, qui croient l'occasion favorable de faire rendre à l'Eglise les privilèges dont elle jouissait autrefois et rétablir l'ancienne législation religieuse gallicane, sans songer que le gallicanisme a fait son temps, et que les privilèges produisent un bien mauvais effet, à une époque où il y a tant d'esprits mal disposés envers la religion.

Parmi ces requêtes, il y en a qui auraient mérité un accueil favorable. Un gouvernement fort et courageux n'aurait pas

1 — M. de Larcy, *La Restauration*.

craint, par exemple, de restituer au clergé, au nom de la liberté et de l'utilité publique, le droit dont il jouissait, sous l'ancien régime, de tenir les registres de l'état civil, fonction dont il s'était toujours acquitté avec un soin admirable : une mesure de ce genre aurait été digne du gouvernement du pieux Charles X. Elle fut demandée, et refusée.

Qu'accorda M. de Villèle, en retour, pour donner quelque satisfaction à l'opinion religieuse ? Une loi sur le sacrilège, punissant de mort le vol des vases sacrés, la profanation des hosties, et autres crimes de ce genre : loi qui ne fut pas appliquée une seule fois. Elle fut votée dans les deux Chambres ; mais la discussion souleva des tempêtes qui firent beaucoup plus de tort que de bien à la religion.

Qu'accorda encore M. de Villèle, par complaisance pour Charles X et le clergé ? Un ministère des Cultes : M^r de Frayssinous, le célèbre conférencier, en fut le premier titulaire.

La création de ce ministère était certainement un hommage rendu à la Religion et à l'importance des intérêts religieux. Croit-on cependant qu'elle n'offrait aucun inconvénient ? Cet évêque-ministre, qui devait avoir un siège à l'une des Chambres, était obligé de répondre aux interpellations qui lui étaient adressées sur les affaires de son département, de donner des explications, d'exposer ses vues et celles du gouvernement : il pouvait lui arriver, et il lui arrivait souvent, d'en dire plus qu'il n'aurait été convenable d'en dire, de faire des aveux plus ou moins opportuns, dont pouvaient s'emparer les ennemis de la religion pour faire tort à la cause du bien.

C'est ainsi que dans la question des Jésuites, par exemple, au lieu de se retrancher derrière le grand principe de la liberté, de soutenir ce principe, et de proclamer hautement la liberté à laquelle a droit tout citoyen, qu'il soit jésuite, prêtre, ou simple particulier, de faire le bien, de rendre service à ses compatriotes par la parole ou par les œuvres, M^r de Frayssinous se crut obligé d'entrer dans une foule de détails sur

l'organisation des jésuites en France, sur le nombre de ces religieux, sur leurs missions, sur leurs maisons d'enseignement, cherchant à atténuer leur action autant que possible, dans l'espoir d'apaiser leurs ennemis. Mais qu'il s'excuse, s'accuse : on s'empara précisément de ses données pour partir en guerre contre la Compagnie de Jésus. On prétendit que les Jésuites s'étaient rendus maîtres partout, dans les évêchés, dans l'administration, dans les ministères, et que la Congrégation était un de leurs instrumens politiques :

“ La France entière, écrivait Montlosier, est imbuë de l'idée qu'elle est gouvernée, non par son roi et ses hommes d'Etat, mais comme l'Angleterre des Stuarts par des Jésuites et des Congrégations ”.

“ A en croire les rumeurs qui s'accréditaient de plus en plus, dit M. de Larcy, on en venait à se persuader, à répéter avec Montlosier, que les Jésuites régnaient dans les ministères, à la cour, que Charles X était affilié à l'Ordre ; les plus hardis et les plus crédules allaient jusqu'à prétendre que le roi disait la messe...”.

On ne peut douter qu'il se fit un grand travail antireligieux, en France, sous la Restauration, et que l'Eglise ne recueillit pas alors les fruits qu'avaient laissé espérer les années serènes de la fin du Consulat et du commencement de l'Empire. Comment expliquer cela ? La Charte de Louis XVIII, allant plus loin que le Concordat de 1801, avait pourtant proclamé la Religion catholique, apostolique et romaine “ Religion d'Etat ”. Oui : mais ce n'est pas avec des constitutions ou des lois qu'on rend à un peuple ses croyances, et qu'on refait ses cœurs : c'est par les œuvres de la foi catholique, la prédication, les congrégations, les missions ; et ces œuvres étaient entravées, tantôt par l'hostilité des uns, tantôt par la faiblesse des autres, tantôt encore par le zèle intempestif et exagéré d'un certain nombre de personnes.

On eut une preuve du peu de progrès qu'avait fait le

sentiment religieux en France, lors du sacre de Charles X. Les grandes cérémonies qui eurent lieu à Reims, au printemps de 1825, ne créèrent pas toute l'impression favorable ni tout l'enthousiasme qu'on était en droit d'attendre¹. Il y eut même, çà et là, dans les journaux, dans les clubs, et ailleurs, des manifestations hostiles, que Bonaparte, lui, n'aurait pas manqué de réprimer avec une grande sévérité.

Charles X était certainement religieux ; il était même démonstratif dans les pratiques extérieures de la religion ; il y mettait un peu d'ostentation : et il en donna une preuve lors du grand jubilé de 1826 : on le vit, en effet, à cette occasion, suivre à pied la procession à partir de Notre-Dame jusqu'à la place Louis XV. Il le faisait, sans doute, par piété, mais aussi pour affirmer le principe que la Religion Catholique était vraiment " Religion d'État." Toutefois, il n'était pas sans redouter un peu le résultat de cette démarche, car il demanda à M. de Villèle, qui se tenait un peu à distance, et regardait de loin, comme saint Pierre, — *Sequebatur à longe*² — l'effet que cela avait produit chez le peuple. D'après M. de Villèle, le succès avait été tout à fait manqué au point de vue religieux³.

Flottant entre les exigences de ses amis, la faiblesse et l'inconstance de Charles X, les indécisions de son propre caractère, M. de Villèle commit plus d'une erreur. Une des plus propres à dépopulariser son gouvernement, fut le projet de loi qu'il présenta à la Chambre pour rétablir dans certains cas le droit d'aînesse, c'est-à-dire, le droit, pour l'aîné de la famille, d'hériter de toute la succession paternelle. Rien ne pouvait être plus impolitique, car on sait qu'en France le droit des enfants à partager également la succession de leurs

1 — Comte d'Haussonville, *Ma jeunesse*.

2 — Luc, XXII, 54.

3 — M. de Larcy, *La Restauration*.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

3.0

3.6

4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14.3

16

18

20

22.5

25

28

31.5

36

40

2.8

3.2

3.6

4.0

2.5

2.2

2.0

1.8

1.6



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

parents est tenu presque à l'égal d'un dogme. Le peuple français, on l'a dit avec raison, tient encore plus à l'égalité qu'à la liberté. La loi de Villèle était donc un défi au principe d'égalité, aussi bien qu'un retour à l'ancien régime. Elle passa à la Chambre, mais fut rejetée par les Pairs ; et c'est à cette occasion que M. de Barante disait : " Tout demeure comme auparavant, avec le mécontentement de plus ".

C'est aussi à l'occasion de cette loi d'afnesse, pendant qu'elle se discutait, que Talleyrand aurait dit un mot plaisant qu'on lui attribue. Rencontrant sur la rue son ami Girardin, qui louchait énormément : " Eh ! bien, comment vont les affaires, demanda celui-ci à l'ancien ministre ? — Ah ! mon pauvre ami, tout de travers, comme vous voyez " ¹.

M. de Villèle fut plus heureux avec son projet de conversion de rente, qu'il présenta de nouveau aux Chambres, et réussit, cette fois, à faire passer.

Cela lui permit de proposer alors sa célèbre loi d'indemnité, la meilleure mesure de toute son administration. Par cette loi, l'Etat accordait une juste indemnité à tous les anciens propriétaires dont les biens avaient été confisqués pendant la Révolution. C'était un acte de justice, qui mettait fin à beaucoup de récriminations ; c'était aussi, pour les nouveaux acquéreurs, une garantie qu'ils ne seraient jamais troublés dans la jouissance de leurs propriétés.

Les finances du pays étant dans un état prospère, M. de Villèle put se permettre également de faire une nouvelle diversion aux tiraillements de la politique intérieure par une intervention à l'étranger.

1 — De Falloux, *Mémoires d'un Royaliste*.

Il s'agissait, cette fois, de venir au secours de la Grèce, qui se débattait depuis longtemps dans les étreintes de l'esclavage où la tenait la Turquie, et voulait conquérir son indépendance.

La cause des Hellènes était bien propre à exciter l'enthousiasme dans toutes les âmes généreuses. Qui ne se serait senti profondément ému par les grands souvenirs historiques d'Athènes et de l'Acropole, de Sparte, des Thermopyles ? Qui n'aurait tressailli à la pensée de visiter " ces plaines de l'Attique, ondulées et gracieuses, toutes souriantes à la mer et au soleil ", ces chefs-d'œuvre de " l'art grec, tout plein de délicatesse, de charme et de poésie ¹ " ?

Mais M. de Villèle allait trop terre-à-terre pour éprouver de l'enthousiasme : il fallut encore cette fois qu'il fût réveillé de sa torpeur par l'éloquence chaude et entraînante de Chateaubriand. Des bancs de l'opposition où il continuait à faire une guerre terrible au ministère, Chateaubriand adjurait le gouvernement de venir au secours d'un peuple opprimé :

" La Grèce, disait-il, sort héroïquement de ses cendres ; pour assurer son triomphe, elle n'a besoin que d'un regard de bienveillance des peuples chrétiens.

" La France, qui a laissé tant de souvenirs en Orient, la France, fille aînée de la Grèce par le courage, le génie et les arts, contemplerait avec joie la liberté de ce noble et malheureux pays, et se croiserait pieusement pour elle. Si le monde savant comme le monde politique aspirent à voir renaître la mère des sciences et des lois, la Religion demande aussi des autels dans la cité où saint Paul prêcha le Dieu inconnu.

" Quel honneur pour la Restauration d'attacher son époque à celle de l'affranchissement de la patrie de tant de grands hommes ! Qu'il serait beau de voir les fils de saint Louis, à

1 — Comte d'Haussonville, *Ma jeunesse*.

peine rétablis sur leur trône; devenir à la fois les libérateurs des rois et des peuples opprimés " !

Charles X ne fut pas insensible à cet appel : son frère Louis XVIII avait été le libérateur du roi d'Espagne; il voulut être celui du peuple grec, et décida Villèle à faire alliance avec l'Angleterre et la Russie pour l'affranchissement de la Grèce.

Il s'agissait, cette fois, d'une expédition navale contre la flotte turco-égyptienne, qui ne comptait pas moins de 150 voiles, dans le port de Navarin.

Ce que les puissances européennes exigeaient, c'était l'indépendance de la Grèce, sous la suzeraineté purement nominale de la Porte, constatée par un simple tribut.

La Porte ayant refusé cette juste demande, les amiraux français, russes et anglais se présentèrent avec leurs escadres devant Navarin, et signifièrent de nouveau à Ibrahim-Pacha la volonté de leurs gouvernements, qui voulaient être obéis et respectés. Le feu jaillit d'un brûlot égyptien : aussitôt les trois flottes alliées foudroyèrent la marine turco-égyptienne : elle fut anéantie.

Telle fut la bataille décisive de Navarin, en date du 20 octobre 1827 : elle tranchait la question de l'indépendance de la Grèce ; et la France pouvait dire avec orgueil : *Quorum pars magna fui.*

L'indépendance de la Grèce fut confirmée, l'année suivante, par une nouvelle expédition française au pays des Hellènes. Cette fois, la France était seule : elle voulait soumettre encore davantage l'orgueil d'Ibrahim-Pacha. La rencontre de l'escadre française avec la flotte turque eut lieu dans un des golfes de la Morée, et fut tout à l'avantage de la France, qui laissa en Grèce un corps d'armée afin d'aider le pays à s'organiser.

Le succès de l'intervention française en Grèce ne servit guère la cause de M. de Villèle : elle était trop compromise. Il serait fastidieux d'énumérer ici toutes les fautes commises par cet homme d'État durant les deux dernières années de son administration.

Une loi contre la presse qu'il présenta aux Chambres, atteignait non seulement les journaux, mais les livres et les publications de toutes sortes. Tout le monde s'en émut, même l'Académie française, qui vota une adresse au Roi, son protecteur, dans l'intérêt des Lettres : Charles X refusa de recevoir l'adresse ; et ses trois rédacteurs, Villemain, Lacroix et Michaud, trois royalistes éprouvés, furent privés de leurs fonctions publiques. La loi, votée à la Chambre des députés, fut rejetée par les Pairs. Il y eut à cette occasion de grandes réjouissances dans la Capitale, aux cris de *Vive la liberté de la Presse !*

Le lendemain, Charles X se rendit au Champ de Mars pour présider une revue de la garde nationale : Il fut reçu aux cris de *Vive la liberté de la Presse ! Vive la Charte ! A bas les ministres ! A bas les Jésuites ! A bas Villèle !* Il eut le courage de dire : " Je suis venu ici pour recevoir des hommages, non des leçons ". Mais lorsqu'il s'éloigna, les mêmes cris recommencèrent.

La garde nationale tout entière fut dissoute, malgré les avis du duc de Doudeauville, qui conseillait, et avec raison, de ne dissoudre que les bataillons coupables, et de ne pas se séparer de la bourgeoisie parisienne, jusque-là un des meilleurs soutiens du gouvernement et de l'ordre.

Villèle ne vivait plus que d'expédients. Le dernier qu'il employa fut de dissoudre la Chambre, pour laquelle cependant il avait fait voter sa fameuse loi de septennalité, puis de créer une fournée de 76 nouveaux Pairs. Il voulait renouveler en sa faveur l'esprit des deux Chambres. Mais malgré

la pression scandaleuse qu'il exerça sur l'électorat, les nouvelles élections envoyèrent à Paris une majorité de députés évidemment hostile à son administration : il se retira.

Le *Moniteur* du 4 janvier 1828 annonça un nouveau ministère : il avait pour chef Martignac, homme du centre droit, orateur insinuant et sympathique.

C'était un cabinet très fort en lui-même ; mais on se demandait sur quelle force extérieure il allait s'appuyer, en face de partis inquiets, et d'un roi défiant ¹.

Il est certain que Charles X, en s'adressant à Martignac, se croyait au pis-aller. Jamais il n'aurait voulu faire un pas de plus du côté de la gauche, pas même vers Casimir Périer, qui fut pourtant une des plus fortes colonnes de la monarchie de juillet. Curieuse manière, vraiment, d'entendre le régime parlementaire !

Son rêve, c'était Polignac, l'homme des fameuses Ordonnances qui devaient provoquer la chute de sa dynastie !

Chateaubriand s'était engagé à appuyer Martignac : mais on lui offrit l'ambassade de Rome : et il l'accepta :

“ Le nom seul de la Ville des Ruines, disait-il, produit sur moi un effet magique ”.

De Rome, il écrivait ensuite avec un soupir de regret :

“ J'ai revu les grandes Ruines romaines, mais je n'ai pas retrouvé, pour les voir, les yeux que j'avais il y a vingt-cinq ans ”.

Le pape qui habitait alors le Quirinal était le saint Pontife Léon XII, de la famille della Genga, le protecteur et le précurseur du grand Pape actuel, — lequel, soit dit en passant, avait déjà dix-huit ans à l'époque dont je parle ; il a été le

1 — “ Charles X parlait avec humeur de ses ministres. Il les faisait ou laissait attaquer par les feuilles royalistes dont il disposait ”. (*Ma jeunesse*, par le comte d'Haussonville, p. 217).

contemporain de tous les souverains et de tous les gouvernements du XIX^e siècle — :

“ C'est un prince admirable, écrit de Léon XII Chateaubriand, plein de modération, de douceur et de charité ”.

Puis, faisant un retour sur sa chère France — *tactus soli natalis amore*¹ — joyeux de voir ses destinées confiées à son ami Martignac :

“ La France est heureuse et tranquille, dit-il ; elle est enfin devenue toute constitutionnelle et monarchique, et nous n'entendons plus que les cris de quelques ambitieux déçus et de quelques fous qui rêvent ce qui ne peut revenir² ”.

Hélas ! le ministère Martignac n'était pas destiné à vivre longtemps : il ne dura qu'une quinzaine de mois. Avec tout le charme insinuant de sa parole et la grâce de sa personne, Martignac ne put se faire dans les Chambres une majorité stable et compacte ; et d'ailleurs il n'avait pas la confiance du roi. Plus encore que Villèle, il ne vécut que d'expédients. La seule loi importante qu'il présenta, pour l'organisation des conseils d'arrondissements et de départements, sortit de la discussion tellement défigurée qu'il crut devoir la retirer.

Par contre, c'est lui qui a attaché son nom aux fameuses ordonnances contre les Jésuites, l'une des œuvres les plus odieuses de la Restauration.

Ces bons religieux étaient 400 dans toute la France, et s'employaient à faire le bien, donnant des missions dans les campagnes où ils étaient appelés par les curés. Ils avaient en tout huit petits séminaires ou collèges, dont les évêques leur avaient confié la direction. J'ai déjà fait remarquer que M^{sr} Frayssinous avait fait en Chambre l'aveu de toutes ces

1 — Ovide, *Mét.*, VIII, 4.

2 — *Lettres inédites à Mme de Cottens.*

choses criminelles... Et les ennemis du gouvernement et des Jésuites, de s'écrier : *Quid adhuc egemus testibus* ¹ ?

On fit peur au roi : " Il y va, lui disait-on, de votre couronne ; et la tempête soulevée à propos des petits séminaires pourrait bien engloutir le vaisseau de l'Etat ". Ce fut cette considération, bien mal fondée, qui décida Charles X à signer les fatales ordonnances déjà dressées et prêtes depuis longtemps.

On est confondu en songeant à ce que la peur, la faiblesse, l'indécision peuvent faire commettre de folies à des gouvernements sans énergie, sans intelligence.

Les ordonnances, signées par le roi, furent publiées le 17 juin 1828. Il y en avait deux : l'une, contresignée par Portalis, était spécialement dirigée contre les Jésuites, obligeant les directeurs de collèges ou de petits séminaires d'affirmer par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France ; l'autre ordonnance, contresignée par l'évêque Fentrier, le nouveau ministre des Cultes dans le cabinet Martignac, soumettait la nomination des supérieurs et des directeurs à l'agrément du roi ; les petits séminaires ne pouvaient admettre qu'un nombre d'élèves fixé par le gouvernement ; les élèves devaient porter la soutane ; tous les professeurs devaient souscrire aux quatre fameuses propositions de 1682.

Quel ridicule, quand les gouvernements entreprennent de légiférer sur des questions en dehors de leur compétence, s'introduisent dans les séminaires, mettent la main à l'encensoir ! Quand on songe qu'on en était encore, un quart de siècle après la Révolution, aux quatre articles de l'Eglise Gallicane ! Ces articles démodés ne vous rappellent-ils pas les vieilles outres dont je parlais l'autre jour ?

Le pieux Charles X et ses ministres, las de s'entendre

1 — Matth., XXVI, 65.

appeler amis des Jésuites et de la Congrégation, avaient cru réussir à faire cesser les clameurs en jetant ces ordonnances aux ennemis de la religion comme un os à ronger. Mais l'os n'était pas assez gras, et ne pouvait les satisfaire. M. de la Ferrouays rencontrant sur la rue Benjamin Constant : " Eh ! bien, êtes-vous content ? — Non, ce n'est point là ce que nous voulions. — Vous avez cependant les Jésuites de moins. — Peu importe, ce n'est pas là ce que nous demandions ".

L'épiscopat, en général, fut très mécontent des ordonnances, et présenta au roi une adresse respectueuse pour protester contre l'ingérence du gouvernement dans la direction des petits séminaires.

Les catholiques instruits et éclairés protestèrent également. Dans un Rapport préparé à leur demande, l'illustre Berryer disait :

" C'est par une violation manifeste de tous les droits qu'on ravit aux membres des Congrégations religieuses la capacité de remplir les importantes fonctions de l'instruction publique ".

De sorte que le pauvre Charles X se trouvait n'avoir contenté personne, et s'être mis à dos tout le monde. L'opposition des évêques, surtout, lui était particulièrement désagréable. Les ordonnances devaient être mises à exécution le 1^{er} octobre ; et les prélats ne paraissaient nullement disposés à s'y conformer. Le ministre des Cultes, Feutrier, ayant insisté pour que l'épiscopat se soumit, le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, lui fit cette fière réponse :

" La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci : *Etiam si omnes, sed non ego*. C'est aussi celle de ma conscience ".

Pour se tirer d'embarras, on jeta les yeux vers Rome ; et Rome accorda aux envoyés de Charles X un Bref, qui ne fut

communiqué qu'à quelques évêques, dont le texte ne fut rendu public que vingt ans plus tard, mais que l'on réussit à faire passer comme un désir de Rome, de laisser faire. Les évêques, qui ne pouvaient guère se passer de l'assistance du gouvernement pour leurs séminaires, crurent devoir se conformer à ce désir présumé du saint-siège : les ordonnances furent exécutées ¹.

Elles ne portèrent bonheur ni à Charles X, ni à Martignac. Celui-ci, malgré les échecs qu'il recevait en Chambre, se cramponna au pouvoir tant qu'il put. "Faudra-t-il donc quitter toutes ces belles choses" ? s'écriait Mazarin avant de mourir. Quel est le ministre, à la veille de sa chute, qui ne pousse un soupir semblable ?

Charles X se décida enfin à donner congé à son ministère. Le nouveau cabinet était prêt depuis longtemps : il avait pour chef Polignac, comme ministre des Affaires-Etrangères. Les collègues de Polignac furent Le Bourdonnais, Bourmont, Courvoisier, Chabrol, D'Haussez, Montbel, Capelle, Chantelauze, Guernon-Ranville, c'est-à-dire des royalistes qui tous depuis le commencement de la Restauration s'étaient montrés plus ou moins réfractaires au régime constitutionnel.

Les vrais amis de la Restauration virent de suite dans la composition de ce ministère un coup d'État anticipé ²; et le *Journal des Débats*, reflétant leurs sentiments, s'écria : *Malheureuse France ! Malheureux Roi !* La duchesse d'Angoulême elle-même, l'auguste fille de Louis XVI, apprenant l'avènement de Polignac, ne put s'empêcher de dire : " C'est une entreprise, et je ne les aime pas ; elles ne nous ont jamais réussi ".

1 — Antonin Lirac, *La guerre aux Jésuites sous la Restauration*.

2 — " Quelques-uns des plus anciens et des plus dévoués serviteurs du roi Charles X ne faisaient pas mystère de leur désapprobation ". (*Ma jeunesse*, par le comte d'Haussonville, p. 290).

Polignac était l'homme du duc de Wellington. Ambassadeur à Londres depuis plusieurs années, il connaissait le mécanisme du régime parlementaire ; mais il n'avait jamais saisi l'esprit de la constitution anglaise, faite de traditions, de patriotisme et d'habileté politique, " cette vénérable constitution, a dit M. de Mais' , qui consiste uniquement dans cet esprit public, admirable, infaillible, au-dessus de tout éloge, qui mène tout, qui conserve tout, qui sauve tout ; ce qui est écrit n'est rien ".

Polignac était un homme aimable, honnête, bienveillant, mais léger et sans caractère, c'est-à-dire qu'il avait toutes les qualités et les défauts de Charles X, dont il était l'ami de cœur et l'*alter ego*, " la pensée secrète ¹". C'était un mystique, un rêveur, " un illuminé, vivant dans le monde des abstractions et des théories ²", qui croyait que tout allait arriver comme il le pensait, qui ne prévoyait rien, ne préparait rien, et ne comprenait la gravité de la situation que lorsqu'il était tout à fait au fond du trou.

Charles X triomphait de se voir enfin avec un premier ministre de son choix : il était au comble de la félicité. Quelques voyages qu'il avait faits l'année précédente dans les provinces du nord et de l'est de la France, et les ovations qu'il avait reçues partout avaient rempli son esprit d'illusions sur la véritable situation politique du pays. Il n'y a rien comme les compliments et les flatteries pour tromper et endormir un souverain.

Pourtant Charles X se doutait bien un peu que l'avènement de son ami Polignac n'était pas bien vu de tout le monde ; car dans son discours d'ouverture des Chambres, le 3 mars 1830, il prononça quelques paroles menaçantes à l'adresse des députés. Ceux-ci ressentirent vivement l'injure,

1 — Louis Passy, *Le Marquis de Blosseville*.

2 — Comte de Ludre, *Charles X et ses nouveaux historiens*.

et résolurent d'exprimer franchement leur pensée au roi dans leur réponse au discours du trône. Cette réponse est connue dans l'histoire sous le nom de *l'adresse des 221*, parce qu'elle fut signée par 221 députés sur 402 qui se trouvaient alors en Chambre. Les 221 exprimaient le regret que le roi leur eût témoigné de la défiance, avant qu'ils eussent eu seulement l'occasion de se prononcer sur la politique de son nouveau ministère.

A peine le président Boyer-Collard eut-il lu l'adresse des députés, que Charles X, ne pouvant contenir son dépit, leur répliqua avec amertume, et prorogea immédiatement les Chambres au 1^{er} septembre. Il oubliait que la patience est la première vertu des gouvernants. Louis XIV savait mieux se posséder. Un jour qu'un de ses familiers, Lauzun, lui avait parlé avec insolence : " Ah ! si je n'étais pas roi, lui dit-il, comme je me mettrais en colère ! "

Polignac obtint presque aussitôt la dissolution du Parlement. Les élections eurent lieu vers la fin de juin, et le peuple, y mettant de l'enthousiasme, envoya en Chambre non seulement les 221, mais un grand nombre d'autres députés décidés à voter contre Polignac. La lutte était évidemment engagée entre la prérogative royale et le Parlement, entre la Couronne et la nation.

* * *

Sur les entrefaites, survint une diversion. Il est remarquable comme la politique étrangère de la Restauration se montra toujours bien supérieure à sa politique intérieure. C'est que, pour la politique étrangère, la France avait de grandes et nobles traditions ; au contraire, elle était novice en fait de régime parlementaire.

1 — *Le Correspondant* du 25 oct. 1837, p. 554.

Nous avons vu son heureuse intervention dans les affaires d'Espagne et de Grèce. Il était réservé à la Restauration de couronner glorieusement sa courte carrière par la conquête d'Alger. L'expédition d'Alger fut vraiment le chant du cygne de la dynastie des Bourbons.

En 1827, le dey d'Alger avait offensé gravement le consul de France, qui avait été chargé d'aller lui présenter les justes réclamations de quelques vaisseaux marchands français indignement pillés par des pirates africains. En 1829, l'amiral de la Bretonnière fut commissionné, à son tour, d'aller proposer au dey un arrangement de nature à satisfaire les marchands français et l'honneur de la France : il ne reçut que des promesses dérisoires ; et au moment où son vaisseau portant le pavillon parlementaire s'éloignait du port, le dey fit tirer sur lui plusieurs coups de canon. De pareils outrages demandaient réparation et justifiaient une guerre.

Charles X, en décidant l'expédition d'Alger, déclara aux puissances européennes que son but était " la destruction de l'esclavage, de la piraterie, la sécurité de la navigation de la Méditerranée à rétablir, le besoin de rendre le rivage méridional de cette mer à la production, à la civilisation, au commerce, à la libre fréquentation de toutes les nations ".

L'expédition partit de Toulon dans les derniers jours de mai : la flotte française, commandée par l'amiral Duperré, comptait plus de 600 voiles : le général Bourmont était chargé des troupes de débarquement, au nombre de 40,000 hommes.

Il s'agissait d'atterrir à quelque distance d'Alger, puis d'aller attaquer la ville par derrière et s'en emparer. Du côté de la mer, Alger était réputée imprenable, protégée par des travaux défensifs immenses ; et le dey avait à sa disposition 50,000 hommes très bien aguerris.

La flotte française entra dans la rade de Sidi-Ferruch, à cinq

lieues d'Alger, vers la mi-juin, et le débarquement ne fut complété qu'à la fin du mois.

A Paris et dans toute la France, on était en pleine fièvre électorale. La lutte était intense.

Justement à la même époque, Charles X recevait à Paris la visite de son cousin le roi de Naples, et il y avait réjouissances à la cour. Un soir, grand bal fut donné au Palais-Royal; et durant la soirée, Charles X s'avancant à une fenêtre pour jouir de la température admirable qu'il faisait : " Ah ! quel beau temps, dit-il pour ma flotte d'Alger " ! A quelques pas de là, M. de Salvandy disait à son voisin, assez haut pour être entendu : " C'est une vraie fête napolitaine : nous dansons sur un volcan ¹ " !

Il y eut autour d'Alger des faits d'armes magnifiques, qui mériteraient d'être racontés en détail : je n'en ai pas le temps. Qu'il me suffise de dire que l'armée française se montra digne des plus beaux jours de l'Empire. Tous les forts d'Alger furent emportés d'assaut; et le 5 juillet le drapeau aux fleurs de lis flotta sur la ville.

Bourmont trouva dans la Casaubah 48 millions en or, somme plus que suffisante pour couvrir tous les frais de l'expédition.

L'Angleterre qui à cette époque prêchait beaucoup le désintéressement, s'inquiétait fort de ce que la France allait faire de sa conquête, si elle s'emparait d'Alger. Charles X s'efforçait de la rassurer, en ajoutant toujours " qu'il n'entendait prendre aucun engagement contraire à la dignité et aux intérêts de la France ".

Quand la prise d'Alger fut connue, Wellington renouvela ses instances pour que le gouvernement français s'engageât par écrit à ne rien garder du territoire qu'il venait de con-

1 — M. de Larcy, *La Restauration*. — Comte de Ludre, *Charles X et ses nouveaux historiens*. — Comte d'Haussonville, *Ma jeunesse*.

quérir. Cet engagement étant encore refusé, Wellington et Aberdeen se déclarèrent très mécontents. Le duc de Laval, dont j'ai déjà prononcé le nom, et qui était alors ambassadeur à Londres, se préparait justement à partir pour une promenade à Paris : "Jamais la France, lui dit Aberdeen, n'a donné à l'Angleterre des sujets de plainte aussi graves que ceux qu'elle nous donne depuis un an". Puis prenant la main de M. de Laval, il lui dit d'un ton affectueux : "Je me sépare de vous, mon cher duc, avec plus de tristesse que de coutume, car nous sommes peut-être destinés à ne plus nous revoir. —Milord, répondit M. de Laval, je ne saurais ni dire ni prévoir ce que vous pouvez espérer de la générosité de la France ; mais ce que je sais, c'est que vous n'obtiendrez jamais rien d'elle par des menaces". Parole digne de la grande famille Montmorency-Laval, qui a donné au Canada son premier évêque !

La scène que je viens de raconter se passait à Londres le 25 juillet 1830, le jour même où Charles X signait à Paris les fameuses ordonnances qui précipitèrent sa chute.

J'ai déjà dit que le résultat des élections avait été décidément hostile à Polignac. Toutefois ce résultat ne pouvait être constaté officiellement qu'après la réunion des Chambres, sur une motion quelconque où les députés auraient été appelés à se prononcer. Un monarque vraiment constitutionnel n'aurait rien fait avant de convoquer les députés pour leur donner occasion de voter ou de refuser les subsides.

Que fait cependant Charles X ? De l'avis de ses ministres, aveugles et intéressés, il publie trois ordonnances : l'une, suspendant la liberté de la presse ; l'autre, prononçant la dissolution de la nouvelle Chambre, avant même qu'elle se soit réunie ; la troisième, convoquant les électeurs pour de nouvelles élections, d'après un système électoral improvisé.

C'est un véritable coup d'Etat : or un coup d'Etat ne se justifie dans l'histoire que par le succès : il faut réussir, et pour réussir il faut avoir des forces suffisantes et être prêt à toute éventualité.

Or, il y avait à peine 12,000 hommes sous les armes à Paris et dans les environs ; les chefs n'avaient été prévenus de rien ; les Ordonnances avaient été préparées dans le plus grand secret.

Du reste, Charles X ne prétendait nullement faire un coup d'Etat : il était trop honnête pour cela. Il croyait agir conformément à la Charte, dont un article donnait au roi le droit de faire "des Ordonnances pour le salut de l'Etat." Mais encore fallait-il qu'il fût en état de soutenir et de faire exécuter ses Ordonnances.

Il comptait sur Polignac : avec Polignac, il croyait être sûr de tout : lui, lui seul, et c'est assez !

On raconte cependant que Polignac, de son côté, n'était pas si sûr du succès. Il se rendit un jour auprès de Charles X, et lui parlant avec franchise :

— "Sire, lui dit-il, nos affaires se gâtent terriblement, et je dois avouer que si quelqu'un est en état de conduire cette barque, ce n'est plus moi ; en restant au gouvernail, j'engage ma tête.

— "Jules, répliqua le roi, en passant la main dans les cheveux du prince, Jules, si je te demandais cette tête, est-ce que tu me la refuserais ¹ ?

M. de Polignac s'inclina ; et le roi signa les Ordonnances. N'y a-t-il pas à la fois de l'idylle et du drame dans cette scène ?

Du moment que les Ordonnances furent connues dans le public, il y eut un cri général de stupeur et d'indignation :

"J'ai souvent interrogé les témoins de 1830, écrit le comte

1 Comte de Ludre, *Charles X et ses nouveaux historiens.*

de Ludre ; leur témoignage a été unanime. On fut désespéré ou indigné, même à la droite pure. Le cri qui s'échappait de toutes les bouches était celui-ci : Le roi a manqué à sa parole, le roi a trahi les serments du sacre ”.

Un certain nombre de députés se réunirent chez Casimir Périer, et les journalistes chez Thiers. Des comités d'opposition s'organisèrent, et bientôt tout Paris fut sur un pied d'insurrection. Pour faire face à des centaines de groupes d'émeutiers, on avait à peine 12,000 hommes de troupes ; le commandement en fut tardivement confié à Marmont.

On se battit pendant trois jours dans les rues de Paris,— “ *les trois glorieuses journées de juillet*, ou tout simplement *les trois glorieuses* ”, comme disent les historiens. Mais à la fin, les troupes royales, manquant de pain, dépourvues de tout, furent bien obligées de capituler.

Pendant ce temps, le roi était à Saint-Cloud, là même où trente ans auparavant s'était fait le 18 Brumaire ; il était là avec les ministres et la famille royale ; et l'on délibérait. Une des dernières résolutions de Charles X fut d'accepter la démission de Polignac, et d'appeler le duc de Mortemart à former un ministère, dans lequel devait entrer Casimir Périer. Mais il n'était plus temps :

“ Casimir Périer, dit le comte de Puymaigre, était l'homme que Charles X aurait dû appeler six mois avant la catastrophe. Il aurait servi le roi loyalement, et l'aurait sauvé, lui et la France ¹ ”.

Grand nombre de députés réunis à Paris s'étaient entendus pour offrir la couronne au premier prince du sang, le duc d'Orléans : il était alors à Neuilly, et s'empressa d'accourir à la capitale. Ce fut Lafayette qui le présenta au peuple, à

1 — De Puymaigre, *Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration*.

l'hôtel de Ville, et voulut bien être le parrain du nouveau Roi des Français.

Durant ce temps, Charles X quittait tranquillement Saint-Cloud pour prendre le chemin de Cherbourg, et se rendre de là en Angleterre, emportant avec lui les dieux lares de l'ancien régime. La branche aînée des Bourbons avait cessé de régner, et la Restauration n'était plus.

Laissez-moi, messieurs, vous citer en terminant ces conférences, une phrase de l'illustre et pieux Ozanam, cet écrivain remarquable qui, tout en vénérant les saintes et glorieuses traditions du passé, avait l'esprit si ouvert à tous les besoins de son temps :

“J'ai sans contredit pour le vieux Royalisme, écrivait-il vers 1848, tout le respect que l'on doit à un glorieux invalide ; mais j'aurais je ne voudrais m'appuyer sur lui, parce qu'avec sa jambe de bois il ne saurait marcher au pas des générations nouvelles ¹”.

1 — *Lettres d'Ozanam.*

